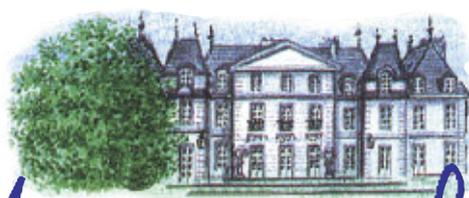
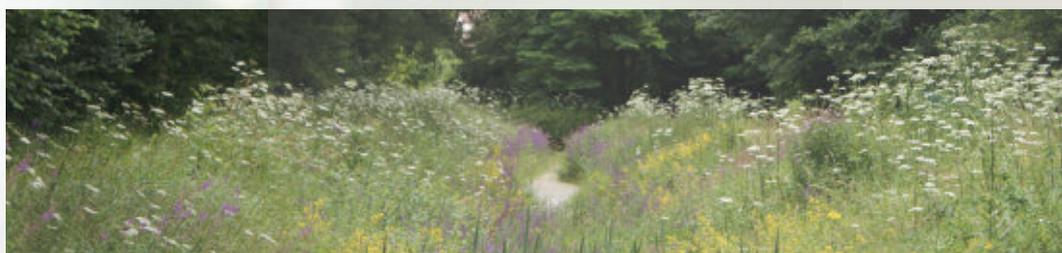


Le Mesnil Saint Denis



BULLETIN MUNICIPAL N° 54 JANVIER 2013

Meilleurs vœux
pour 2013 !



Sommaire



Lettre du Maire 4

Suite au recours de l'ADHAM

Zoom sur les Conseils municipaux 5

Résumé des principales questions et délibérations votées de février à novembre 2012

Les grands dossiers en cours 7

Intercommunalité ; Le Village ; le logement social

Les infos 8

Permanence du député ; guide pratique ...

Finances communales 9

Budget 2012 : des dépenses mesurées

Beurain 10

La vérité et l'historique au-delà de toute polémique

Urbanisme 14

- Projets d'aménagement futur sur les sites du foyer Sully et de la BDY 14
- Le Village ; Le Clos de Breteuil 15
- Pour mieux comprendre notre futur PLU 16

Travaux 19

Toiture de l'école Champmesnil ; site cinéraire

Voirie 20

Travaux de l'année écoulée ; enfouissement des réseaux ; recommandations face à la neige et au verglas

Circulation - Sécurité 21

Desserte des bus ; bilan de l'opération tranquillité vacances

Calendrier du tri et plan 22



Jumelage 25

Rencontres musicales à Hankensbüttel

3^e RMA 26

La rencontre du modélisme et de l'automobile en images

Scolaire 28

- Rentrée conviviale ; restauration scolaire ; éducation à l'environnement 28
- L'indispensable Caisse des écoles 30

Petite enfance 31

Deux structures d'accueil pour le bonheur des P'tits loups !

Jeunesse 32

- Inauguration des nouveaux locaux du collège Philippe de Champagne 32
- Accueil de loisirs Onz'17 34

Découverte : le SI 35

Les initiatives d'un Syndicat qui marche !

Portraits 36

Ils sont acteurs de la vie économique mesniloise

La vie au Mesnil 38

Rétrospective des animations locales qui ont marqué l'année 2012

Tribune libre 44

Etat civil 45

L'agenda 46

Vos loisirs et événements de janvier à juin 2013



Bulletin municipal du Mesnil Saint Denis N°54 - Janvier 2013

Directeur de la publication : Jean Créno. Directeur de rédaction : Caroline Kaplan

Secrétaire de rédaction, conception rédactionnelle : Agence de presse Patrick Blanc.

Conception graphique, composition : e.maginère www.emaginere.fr.

Photographies : Les élus - Shutterstock.

Impression : Imprimerie de Pithiviers - Papier certifié PEFC.



Mairie du Mesnil-Saint-Denis

1 rue Henri Husson

78322 Le Mesnil-Saint-Denis

Tél. : 01 30 13 86 50

e.mail : mairie@lemesnilsaintdenis.fr

Site : www.lemesnilsaintdenis.fr



Madame, Monsieur,

Voici votre bulletin municipal de fin d'année, une année bien remplie, des satisfactions certes, mais aussi des déceptions.

Les satisfactions vont vers les Mesniloises et Mesnilois qui s'investissent bénévolement dans les associations et qui, au fil des mois, nous permettent de suivre et d'admirer spectacles divers ou compétitions, ou de participer à des événements importants, comme par exemple

le forum des associations de septembre qui réunit toutes et tous pour une magnifique journée.

La satisfaction également de recevoir les élèves de nos collèges avec leurs homologues des villes allemandes jumelées, ou bien de remettre aux uns et aux autres décorations ou médailles du travail.

Ce bulletin fait état de l'avancement de gros dossiers que ce soit l'intercommunalité, en place au 1^{er} janvier, ou le PLU (Plan local d'urbanisme) pour lequel une réunion d'information est fixée le 24 janvier, ou encore les programmes immobiliers sur lesquels nous travaillons.

Le dossier "Beaurain" fait toujours l'objet d'informations diverses et complètement erronées sur les chiffres, je souhaite que ces divagations cessent : conformément à l'engagement pris en Conseil municipal il y a de longs mois, l'appel d'offres a été lancé. Nous serons donc en mesure de réfléchir avec la réalité des chiffres, loin de tout ce qui est propagé puisque, pour preuve, nos contrats divers ont toujours eu un plafond de dépense fixé à 3 000 000 €. Si ce n'est pour nuire, pourquoi continuer à diffuser des informations que je qualifie de mensongères ou diffamatoires, ou simplement de harcèlement avec tout ce que cela peut entraîner comme suites.

Pour les logements sociaux, comme c'est drôle, après s'être fait tirer l'oreille pour en avoir fait quelques-uns, maintenant, on annonce que l'on n'en fait pas assez !... C'est la vie !

Et oui, le procès-verbal de carence est là, il est le constat d'une insuffisance de construction de logements entre 2008 et 2010. Il résulte tout simplement de l'application de la loi de juillet 2009 qui n'avait jamais été mise en œuvre jusqu'ici et qui retire d'office l'exercice par la commune de son droit de préemption. Qu'en attendre ?... Il n'y a pas de terrains à bâtir à foison sur la commune et je ne vois pas de préemption sur les pavillons à vendre compte tenu du prix de ceux-ci. Alors restons calmes et travaillons sereinement à notre PLU.

Encore une déception, le recours de l'ADHAM (Association de défense de l'environnement des hameaux du Mesnil St Denis) sur le permis CFH (Consortium Français de l'Habitation) avec les conséquences importantes pour la commune, rappelées dans le présent bulletin.

Il paraît également, toujours dans la divagation, qu'il y a des bombes à venir ! Restons sereins, la seule bombe était « financière » et, avec l'effort de tous, le déminage a eu lieu !

Je ne voudrais pas terminer sans souhaiter à chacune et chacun de vous mes meilleurs vœux et souhaits de bonne et heureuse année 2013.

Votre Maire :  Jean Créno

N.B. : en dernière minute, nous apprenons que Monsieur Minéry a retiré au Tribunal Administratif le recours en annulation du permis CFH qu'il avait présenté.

A tous les habitants

Suite au recours de l'ADHAM (Association de Défense de l'Environnement des Hameaux du Mesnil Saint Denis) présidée par Madame Lepoutier qui conteste les permis CFH (Consortium Français de l'Habitation) - Programme Le Village.

Madame, Monsieur,

J'ai reçu, comme vous sans doute, un courrier de l'ADHAM confirmant son recours en annulation de deux permis de construire délivrés au Consortium Français de l'Habitation, et je reçois ce jour (26/11/2012) le dossier du Tribunal Administratif. Je trouve cette démarche plus que désagréable et dangereuse qui ne tient compte que d'intérêts personnels au détriment de nos obligations et de l'intérêt général communal.

L'historique du site d'abord, avant de mesurer les conséquences de cette action.

Le site est constructible pour la plus grande partie depuis les années 1980 puisque situé en zone NA aménageable donc avec des règles particulières.

Ces règles ont été fixées par une modification du Plan d'occupation des sols (POS) entreprise par délibération du Conseil municipal en date du 17 avril 2008 avec un cabinet d'urbanisme et, à la suite des formalités légales (information de la population, réunions diverses, enquête publique, avis favorable du commissaire-enquêteur), cette modification a été approuvée par le Conseil municipal le 19 novembre 2009.

Bien entendu ce dossier a été communiqué notamment au PNRHVC – Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse – qui a fait quelques remarques dont certaines ont été prises en compte et d'autres non, par exemple le tracé routier à l'intérieur de l'ensemble immobilier réduisant la superficie foncière constructible. L'accès routier est pris sur une infime partie agricole qui était déjà incluse dans le périmètre d'une gendarmerie, dont le projet a été abandonné.

Puis est venu le moment de lancer un appel à la concurrence pour l'aménagement de ce site, et il a semblé à la commission communale constituée que le projet CFH était celui qui répondait le mieux à nos exigences, à l'intérêt communal comme à l'environnement : de la verdure, des espaces verts, des vergers, des noues végétalisées, des liaisons douces transversales de part et d'autre, des pavillons et quelques collectifs, des logements sociaux (64 sur 125), enfin des constructions correspondant aux normes BBC (Bâtiment basse consommation) ainsi que deux maisons passives.

Il est trop facile de dire aujourd'hui qu'il y a trop de logements alors que l'on fait tout pour ne rien faire, et de demander plus de logements sociaux. Il faut savoir que ce site peut recevoir 13 000 m² de surface habitable et que seuls 10 000 m² sont programmés, d'où la préservation de l'environnement

avec des aménagements divers auxquels nous tenons. Le nombre de logements dépend en plus de la superficie de chacun d'eux.

Pour information, il nous manque environ 450 logements mais il n'est pas question de construire des barres d'immeubles HLM et la mixité sociale cela se travaille.

Sur le traité de concession qui conduisait au permis, le PNRHVC a fait savoir qu'il n'avait d'autres observations à faire que ce qui a été dit lors de l'étude de la révision du POS.

Les conséquences de ce recours sont plus qu'importantes, je dirai même graves :

Elles sont financières d'abord pour la commune :

Le contrat de développement de l'offre résidentielle de logement signé avec le Département et prorogé deux fois s'achève le 31 décembre, il ne sera donc pas exécuté entièrement et voit donc ainsi disparaître une recette de 1 000 000 €.

Selon les décisions que prendra l'aménageur, le versement de 800 000 € dans la caisse communale se trouve pour le moins largement différé, voire annulé en cas d'abandon pur et simple par ce dernier.

Pour les familles du Mesnil qui souhaitent investir en profitant de la loi Scellier pour bénéficier de quelques réductions d'impôts, puisque les effets de cette loi sont en voie d'achèvement.

Non livraison à la commune d'un local d'environ 100 m² pour la création d'une nouvelle micro crèche.

Nous ne connaissons pas les conséquences financières de zéro construction pendant la triennalité en cours, conséquence de ce recours. Rappelons qu'à la suite d'un état de carence pour insuffisance de logements, nos pénalités ont déjà été majorées et portées à 95 000 € l'an.

Elles sont dangereuses pour le site, donc pour la ville :

Ce recours, ou ces recours (puisque un second recours a été déposé par M. Minery et existe toujours, bien que satisfait par un changement d'orientation du bâtiment proche de son domicile) sont dangereux pour le site et bien entendu pour

Zoom sur les Conseils municipaux

Résumé des principales questions et délibérations votées.

la commune au moment où de toutes parts des pressions sont faites pour densifier et construire plus de logements sociaux. Les courriers adressés en mairie précisent effectivement « ... Le Préfet peut également, une fois la carence constatée, se substituer à la commune pour engager les actions nécessaires afin de réaliser les objectifs communaux (avec participation financière de la commune).

Alors que la majorité du Conseil, opposition comprise, travaille, que les commissions s'investissent, que les adjoints et le Maire agissent au mieux de l'intérêt général bien compris, quelques personnes qui ne représentent bien souvent qu'elles-mêmes, s'investissent à retarder, à détruire, voire à tout faire pour annuler tout ce qui bouge. C'est, il faut le dire, plus que décourageant au regard des efforts et du travail fourni.

Mesniloises, Mesnilois, j'ai souhaité vous informer rapidement sur ce dossier important pour la commune pour les raisons énoncées. Bien entendu, je vous informerai du suivi pour lequel nous avons chargé notre avocat de la défense des intérêts communaux.

Je trouve plus que malheureuses ces interventions qui ne conduisent à rien, si ce n'est à décourager les élus qui se donnent entièrement à longueur de journée pour répondre à toute demande et faire au mieux dans l'intérêt général afin d'éviter le pire.

Bien entendu, je n'hésiterai pas à mettre en cause financièrement et personnellement les personnes et associations, au moyen de tout recours que la commune engagera le moment venu, car il y va du bon fonctionnement d'une institution au regard d'un dossier légalement mis en place.

Nous sommes tous, habitants de la commune, comme élus, pour la protection des sites, de l'environnement, nous respectons la nature qui a permis à beaucoup de s'installer ici mais toute commune doit savoir évoluer avec son temps tout en conservant ses acquis, c'est ce qui nous importe et que nous nous évertuons à satisfaire au plus près.

Je vous remercie de votre attention et reste bien entendu à votre écoute.

Bien cordialement,
Le Maire,



Séance du 23 février 2012

- ◆ Débat d'orientation budgétaire 2012.
- ◆ Prime des agents recenseurs.
- ◆ Demande de subvention au Parc naturel régional (PNR) pour la restauration des saules et de la ceinture de la Mare du Mandard.
- ◆ Réforme de la demande du logement social.
- ◆ Convention d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec l'Etat dans la démarche de révision générale pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU).
- ◆ Demande d'aide technique et financière auprès du PNR pour l'aménagement et la gestion de l'espace public de l'école du Bois du Fay.
- ◆ Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et de la Région Île-de-France pour les travaux avenue de Noailles.
- ◆ Désignation des délégués de la commune au sein des commissions thématiques du PNR.

Séance du 29 mars 2012

- ◆ Approbation du compte de gestion 2011 de la commune.
- ◆ Compte administratif 2011 de la commune.
- ◆ Affectation du résultat 2011 de la commune.
- ◆ Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2012 : inchangé.
- ◆ Taux des taxes 2012 : sans majoration.
- ◆ Subventions 2012 versées aux diverses associations.
- ◆ Budget primitif 2012.
- ◆ Création de postes de non-titulaires à temps complet pour besoins saisonniers – été 2012.
- ◆ Information sur les marchés publics au 31/12/2011.
- ◆ Demande de subvention au PNR pour la reprise du garde-corps de la mare du Mandard.
- ◆ Demande de subvention au PNR et à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour les travaux de reprise des maçonneries sur le soubassement du colombier et des douves du château.
- ◆ Autorisation donnée au Maire de signer une déclaration préalable pour l'abattage de deux tilleuls sur la parcelle A2211, deux charmes et un frêne sur la parcelle A 820.
- ◆ Participation financière 2012 à la cellule d'animation des contrats de bassin Rémarde amont et Yvette amont.
- ◆ Demande de subvention au Conseil général au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par des jeunes.
- ◆ Approbation de l'arrêté préfectoral portant définition du périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse.
- ◆ Prorogation du contrat régional.

Zoom sur les Conseils municipaux

Séance du 23 mai 2012

- ◆ Dénonciation de la convention Commune/Centre loisirs et culture (CLC).

Séance du 28 juin 2012

- ◆ Installation de Mme François et modification des commissions communales.
- ◆ Décision modificative n°1 au budget primitif (BP) 2012 commune.
- ◆ Budget annexe eau potable – compte de gestion 2011.
- ◆ Budget annexe assainissement – compte de gestion 2011.
- ◆ Compte administratif 2011 – eau potable.
- ◆ Compte administratif 2011 – assainissement.
- ◆ Budget supplémentaire 2012 – eau potable.
- ◆ Budget supplémentaire 2012 – assainissement.
- ◆ Points administratif et financier du CLC.
- ◆ Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- ◆ Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité de l'eau potable.
- ◆ Rapport d'activité du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) 2011.
- ◆ Rapport d'activité du Syndicat intercommunal d'assainissement (SIA) 2011.
- ◆ Rapport d'activité du Syndicat intercommunal de destruction des ordures ménagères et de production d'énergie (SIDOMPE) 2011.
- ◆ Rapport d'activité du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Courance (SIAC) 2011.
- ◆ Demande de prime "Aquex" (Aide à la qualité d'exploitation des réseaux d'assainissement) à l'AESN.
- ◆ Modification des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- ◆ Bilan de formation des élus.
- ◆ Autorisation donnée au Maire de signer le marché de nettoyage des locaux municipaux.
- ◆ Désignation de l' élu référent de la commune auprès de la commission d'aménagement numérique de l'intercommunalité et de la voirie.
- ◆ Nomination des futures rues pour « le Village ».
- ◆ Instauration de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Séance du 13 septembre 2012

- ◆ Présentation de l'OPIEVOY (Office public interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines), bailleur social retenu par CFH (Consortium Français de l'Habitation) dans l'opération « le Village » par un représentant de l'établissement.

- ◆ Agrément de l'OPIEVOY et demande de garantie d'emprunts.
- ◆ Rapport annuel d'assainissement 2011.
- ◆ Demande de retrait du SIAC de la carte D du Syndicat mixte intercommunal de la région de Rambouillet (SIRR).
- ◆ Demande de subventions pour frais de scolarité dans la classe d'intégration scolaire.
- ◆ Rémunération des animateurs occasionnels du Point information jeunesse (PIJ).
- ◆ Indemnité de conseil au trésorier payeur de Maurepas.
- ◆ Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire.
- ◆ Acquisition de la parcelle Z139.

Séance du 25 octobre 2012

- ◆ Autorisation au Maire de signer le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue de Noailles.
- ◆ Règlement du service public d'assainissement non collectif (SPANC).
- ◆ Convention de réservation avec Versailles Habitat.
- ◆ Demande de subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour la vidéo-surveillance.

Séance du 22 novembre 2012

- ◆ Installation de M. Saure et modification des commissions communales.
- ◆ Décision modificative n°2 – budget communal.
- ◆ Débat d'orientation budgétaire – BP 2013 eau potable.
- ◆ Débat d'orientation budgétaire – BP 2013 assainissement.
- ◆ Création du budget du SPANC commun à l'assainissement collectif.
- ◆ Institution de la redevance d'assainissement non collectif.
- ◆ Convention tripartite SRU (Solidarité et rénovation urbaine) concernant le droit de préemption urbain.
- ◆ Avenant n°1 à la convention foncière avec l'Etablissement public foncier des Yvelines (EPFY) pour prolongation de délai.
- ◆ Contrat de mixité sociale 2011/2013.
- ◆ Adoption des statuts de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC).
- ◆ Election des représentants du Conseil municipal au sein de l'intercommunalité.
- ◆ Acceptation de la dation en paiement du local Clos de Breteuil.

Evelyne Presles
Directrice générale des services



Retrouvez le résumé du Conseil du 20 décembre
sur le site internet lemesnilsaintdenis.fr

Notre convention avec l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines)

Comme indiqué dans le précédent bulletin, nous avons signé avec l'EPFY une convention d'action foncière qui, compte tenu de la situation de trois propriétés en vente, concerne notamment l'avenue du Général de Gaulle. Ces acquisitions faites amiablement par l'EPFY, nous avons convenu de lancer un appel à projet qui nous permettra de nous déterminer le moment venu sur l'occupation du sol. Nous sommes donc dans l'attente et vous tiendrons informés.

Le projet "Le Village" avec le Consortium Français de l'Habitation (CFH)

Il se trouve remis en cause, puisque l'ADHAM demande l'annulation des permis de construire. Vous trouverez dans ce numéro toutes explications sur le projet et je vous laisse le soin de juger.



L'intercommunalité effective au 1^{er} janvier 2013

Après en avoir fixé le périmètre, Monsieur le Préfet, par arrêté en date de juillet 2012 a créé l'intercommunalité entre nos dix communes avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Loin de la réflexion en cours depuis plus de dix ans, il nous a donc fallu mettre les bouchées doubles et travailler sur les compétences à transférer à défaut de les récupérer toutes.

C'est ainsi qu'il nous a fallu avant la fin de l'année procéder au vote du Conseil pour le transfert des compétences retenues en commission de travail :

- aménagement de l'espace communautaire : élaboration, révision et suivi du schéma de cohérence territoriale et des schémas de secteurs éventuels ;
- développement économique : développement du réseau à très haut débit, conduite d'actions de promotion et de communication d'intérêt communautaire visant à développer l'attractivité économique et touristique du territoire ;
- action sociale : création et animation de deux observatoires communautaires, l'un de la petite enfance, l'autre des personnes âgées ;
- voirie, transports et déplacements : création d'un observatoire communautaire des déplacements – déclinaison du plan de déplacement urbain – et développement de l'offre de transport à la demande ;
- collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ;
- création, aménagement et entretien d'itinéraires de circulations douces d'intérêt communautaire.



La préparation du budget 2013 se fera dans des conditions acceptables pour moins de 10 euros par famille compte tenu d'un transfert de compétences assez léger puisque, pour certaines d'entre elles, une définition de l'intérêt communautaire devra être précisée dans les deux années.

Le Conseil Communautaire sera constitué par 35 élus et notre commune sera représentée par 6 élus titulaires au sein de cette intercommunalité. Autant de conseillers suppléants seront également désignés.

La Gouvernance sera donc constituée ainsi :

- Saint-Rémy-lès-Chevreuse 7 titulaires et 7 suppléants
- Le Mesnil Saint Denis 6 et 6
- Chevreuse 6 et 6
- Dampierre-en-Yvelines 3 et 3
- Lévis-Saint-Nom 3 et 3
- Choisel 2 et 2
- Milon-la-Chapelle 2 et 2
- Saint-Forget 2 et 2
- Saint-Lambert-des-Bois 2 et 2
- Senlis 2 et 2

L'année 2013 sera donc l'acte de naissance de notre intercommunalité. Il nous restera encore beaucoup de travail pour un bon fonctionnement et un développement des compétences d'intérêt communautaire.

Jean Créno
Maire



Les grands dossiers en cours

Le logement social et la commune



Oui nous sommes en retard au regard de nos obligations résultant de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), malgré tous nos efforts dans ce domaine.

Pour insuffisance de constructions durant la période 2008-2010, nous avons été l'objet d'une part d'un procès verbal de carence et d'autre part d'une majoration de nos pénalités qui, maintenant, s'élèvent à 95 000 €/an.

Au surplus, nous venons d'apprendre au cours d'un rendez vous préfectoral et d'un courrier, que l'état de carence communal entraînait automatiquement l'application d'une loi de 2009 conduisant à la situation suivante : notre commune se trouvait déchu de son droit de préemption direct et, dès la fin de l'année 2012, celui-ci serait exercé par l'Etat ou tout substitué.

Encore une bonne nouvelle dont on se serait bien passé, avec toutefois une atténuation : l'EPFY se trouve substitué puisque nous sommes sous conven-

tion avec ce dernier. Nous aurons donc à travailler en direct avec cet établissement, rien ne sera donc changé pour les formalités en amont de la purge du droit de préemption. Et pour la décision, nous patienterons.

Jean Créno
Maire



infos

Permanence du député

Monsieur Malle, député de la circonscription, tiendra une permanence en mairie un jeudi soir par mois de 17h à 18h les :

- 24 janvier
- 21 février
- 28 mars
- 25 avril
- 23 mai
- 20 juin

ERRATUM

Quelques coquilles se sont glissées dans l'édition 2012/2013 du guide pratique, toutes nos excuses aux personnes concernées.

- Adresse de Nicolas Reinié, ostéopathe : 13 rue Raymond Berrurier
- Association de Défense des Riverains de la Rue Léon Bobin, 13 rue Léon Bobin 78320 Le Mesnil St Denis. Courriel : adr.leon.bobin@gmail.com
Président : Monsieur Dufour.
- Adresse du Collège Ste Thérèse correcte page 12 : 10 route de Lévis-St-Nom, mais erronée dans l'encart page 13 (l'allée Golda Meier est la nouvelle adresse de l'école Ste Thérèse d'Elancourt).



Communiqué

Rendez visite à des personnes hospitalisées

L'association VMEH 78 (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers des Yvelines), à l'occasion de son 50^e anniversaire, souhaite informer et sensibiliser le public en vue de recruter de nouveaux bénévoles, de futurs visiteurs dans les établissements hospitaliers, les maisons de retraite, etc.

Critères d'engagement : être majeur, motivé et prêt à l'écoute de l'autre, être disponible un après-midi par semaine, respecter la différence et être doté de bonnes qualités relationnelles.

Pour plus d'information :

Tél. : 06 69 09 78 78

Site internet : www.vmeh78.fr



Le budget 2012 : des dépenses mesurées

Dans un contexte d'incertitude avec le gel des dotations de l'Etat, le budget de l'année 2012 a été établi sur des bases solides sans majoration des divers taux, seule a été prise en compte la modification des bases fixées par la loi à 2 %.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas été modifié non plus.



Sur le chapitre des dépenses de "fonctionnement" :

- les charges à caractère général ont été diminuées de 4,96 % (soit 148 000 euros),
- les charges de personnel sont en évolution de 2,72 % (75 000 euros),
- les charges financières sont en diminution de 12,81 % (40 000 euros),
- le prélèvement du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) a été pris en compte à hauteur de 960 000 euros,
- et une taxe supplémentaire, le FNPIC (Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal) représente 60 000 euros, fonds qui doit chaque année augmenter pour atteindre sur le plan national 1 milliard ou 2 % des ressources fiscales en 2016 (notre contribution se verrait ainsi multiplier par 6 ou 7).

Il est prévu un virement à la section "investissement" de 423 000 euros pour que celle-ci soit en équilibre.



En section investissement :

- l'équilibre se fait à hauteur de 5 611 200 €, compte tenu des restes à réaliser, des crédits dus à la vente du terrain du clos de Breteuil et des subventions prévues.

Travaux concernés :

- voirie et éclairage public.....105 000 euros,
- mises aux normes pour le handicap.....80 000 euros,
- équipements scolaires.....110 000 euros,
- acquisition de terrains en voie de préemption618 000 euros,
- réfection de toiture à Champmesnil.....182 000 euros,
- groupe scolaire du bois du Fay.....50 000 euros,
- maison de la petite enfance et micro crèche152 000 euros,
- aménagement du cimetière166 000 euros,
- gros travaux de voirie417 000 euros,
- achat de terrain.....100 000 euros,
- ainsi que des travaux divers, hygiène, relais d'assistance maternelle, restauration scolaire, écologie, police, église, espaces verts...

Au regard de l'exécution du budget, il n'y a pas eu lieu d'établir de budget supplémentaire, seules quelques modifications ont été apportées, qui concernent quelques recettes ou dépenses contenues à l'intérieur d'un chapitre.

Compte tenu des informations qui circulent, il est certain que les budgets 2013 et 2014 poseront quelques difficultés lors de leur préparation puisque toutes les contributions de l'Etat seront encore en diminution.

Jean Créno
Maire



La vérité et l'historique, au-delà de toute polémique



Répondre à un demande

Lorsque j'ai été approché pour me présenter aux suffrages des Mesniloises et Mesnilois en 2001, j'ai commencé par interroger l'ensemble de la population en demandant à tous de me faire connaître ce qui pouvait être amélioré, développé, souhaité avant de mettre en place le programme de la nouvelle municipalité.

C'est ainsi que s'est dégagée une volonté de préserver l'environnement, d'améliorer l'assainissement, l'écoulement des eaux pluviales, d'aménager des aires de jeux pour enfants, d'enfouir les réseaux, d'agrandir le gymnase mais aussi d'ouvrir une salle de fête ou salle polyvalente pour tous évènements.

L'aménagement de la ferme de Beurain a alors été inscrit dans le programme de la liste « Evolution ».

Afin de pouvoir répondre aux besoins de

l'avenir, le Conseil municipal à l'unanimité moins 2 voix, a décidé le 15 mai 2003 de l'acquisition du domaine de Beurain puisque l'occasion s'en présentait. Cet espace occupe 18425 mètres carrés dont 1400 mètres carrés de bâtiment et près de 2400 mètres de plancher. L'ensemble ouvrant ainsi de nombreuses possibilités d'aménagements complémentaires de l'existant dans les domaines culturel et associatif notamment.

Cette acquisition réalisée le 30/10/2003 au prix de 730 000 € a été financée avec un emprunt de 688 000 € sur 25 ans au taux de 4,70 % soit 18 €/foyer à l'année.

Cet achat représente une image forte en projets pour l'avenir, une image forte pour le Mesnil avec la réunion de lieux historiques – château et dépendances.

Il avait été également précisé que l'amé-

nagement devait se réaliser avec une vision architecturale complète des lieux, qu'il fallait par conséquent avoir un fil conducteur, le faire progresser de façon à arriver à un résultat final harmonieux et non anarchique.

Ce projet a été décrit comme :

- devant s'inscrire dans les volumes existants
- et l'affectation des différents corps de bâtiments arrêtée en concertation avec les associations, sachant que l'espace socio-culturel s'organiserait sans troubler le paysage compte tenu de sa localisation à l'écart du bâti existant.

Il s'agissait d'avoir en d'autres termes une complémentarité aux activités existantes sachant qu'une réflexion globale devait être faite sur le recensement des besoins, afin de devenir un phare associatif et culturel pour le Mesnil et la région.



Le programme défini

Il a été précisé plusieurs fois qu'il s'agissait d'un programme ambitieux devant se dérouler sur 20-25 ans financé à l'aide d'un maximum de contrats régionaux et départementaux pour des subventions de l'ordre de 65 %.

Au cours des années 2004-2005, le groupe de travail constitué d'élus et de représentants d'associations s'est réuni plusieurs fois afin de lister les activités possibles ou souhaitées dans les lieux.

C'est ainsi qu'ont été retenus :

- une salle polyvalente avec un office pour la cuisine,
- une salle pour séminaires,
- une bibliothèque-médiathèque,
- des salles de réunions pour les associations,
- une salle d'exposition,
- des locaux de stockage,
- ainsi qu'un espace festif et paysager dans la cour pour les concerts, théâtre ou cinéma de plein air.

La procédure a été lancée avec ces éléments et, à la suite des publications légales, sur les 25 plis reçus, 5 candidats ont été retenus. Après réunion du jury en présence d'ailleurs d'un représentant du Parc naturel régional, le cabinet La Gare a été retenu compte tenu des prestations offertes, tenant compte de la protection du site, de l'architecture des lieux et de son image dans le paysage.

Première tranche de travaux projetés

Afin de programmer cet aménagement d'ensemble sur plusieurs contrats régionaux et départementaux, le dossier a été découpé en plusieurs tranches puisque, dès le départ, nous avons réfléchi à un aménagement complet étalé sur une vingtaine d'années.

La première tranche incluse dans les divers contrats de demande de subvention comprend la réalisation d'une salle polyvalente avec sa cuisine permettant d'accueillir 400 personnes assises, l'accès, les parkings.

Ce dossier étant préparé, il a permis de solliciter :

- de la Région, un contrat régional pour un montant de travaux plafonné à 3 000 000 €, les opérations suivantes subventionnées à hauteur de 35 %.

Montants des subventions :

■ salle polyvalente :	560 000 €
■ aménagement espaces publics et paysagés, parkings :	140 000 €
■ terrain arboré	140 000 €
■ réhabilitation des annexes	210 000 €

Ceci a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 30 juin 2005.



● du Département, un contrat départemental pour un montant de travaux de 2 306 676 € plafonné à 1 500 000 € incluant les opérations suivantes, subventionnées à hauteur de 30% soit :

■ salle polyvalente :	270 000 €
■ extension scène et loges :	20 000 €
■ aménagement espaces publics :	60 000 €

Ceci a été voté par le Conseil municipal à l'unanimité le 29 mars 2007.

Chiffrages et modes de financement

Beaucoup de chiffres ont circulé et circulent, il est bon de préciser, puisque les contrats de subventions sont plafonnés à 3 000 000 € pour la Région et 1 500 000 € pour le Département, que nous avons toujours travaillé sur cette base pour la première tranche incluant la salle polyvalente.

Ces montants résultent des chiffrages des architectes portant sur :

● La salle polyvalente pour	1 200 000 €
● Les aménagements extérieurs pour	600 000 €
● L'extension de la salle pour	600 000 €



Le solde, soit 600 000 €, doit permettre des travaux sur le surplus des bâtiments.

Si l'on considère une dépense globale de 3 000 000 d'euros pour cette tranche, elle était prévue financée principalement sans emprunt, avec des fonds à hauteur de 1 700 000 € provenant de la vente du terrain de Breteuil et par les subventions à hauteur de 1 150 000 €.

Si une différence devait exister, elle pourrait faire l'objet d'une ligne de trésorerie sur deux ans, permettant d'attendre le remboursement par l'Etat de la taxe à la valeur ajoutée.

J'ai pris la précaution d'informer le Conseil municipal avant les vacances afin de parler juste, et non pas sur des chiffres lancés par les uns ou les autres. J'ai alors dit qu'il me paraissait plus judicieux d'aller jusqu'à l'appel d'offres pour connaître le vrai coût de cet aménagement ayant précisé également qu'en entrant dans les prévisions, nous pourrions aller de l'avant et que dans le cas contraire, nous pourrions réfléchir et aller jusqu'à l'abandon du projet.

La période nous semblait favorable, comme elle l'était d'ailleurs il y a 3 ans, le résultat de cet appel à marché, selon ses conclusions, couperait court à tout



commentaire, la clarté de ce dossier ne méritant pas tout le travail de destruction qui l'entoure.

Anticiper et prévoir

Le Mesnil de demain doit être réfléchi, il s'agit comme pour le PLU d'anticiper et de prévoir. Et Beaurain est un lieu idéal pour l'associatif, le culturel tant pour le Mesnil Saint Denis que pour les environs.

Certains opposants s'arrêtent sur le fonctionnement des lieux. Ne sommes-nous pas capables de l'assurer pour cette première partie. Ils ont été évalués entre 30 000 et 50 000 € l'an pour le chauffage et le nettoyage, certes, mais il y a lieu de déduire l'encaissement des locations et l'on peut raisonnablement penser que la moitié des frais pourrait y être compensée, le solde dans les impôts locaux, soit quelques euros par famille. C'est toujours trop, mais quand même très peu pour le service.

J'ai souhaité écrire ce document afin d'informer complètement les Mesniloises et Mesnilois pour qu'ils connaissent avec le plus de précisions possibles l'enjeu de l'aménagement de Beaurain, car si l'information a été diffusée et distillée depuis 2003, il y a de nouveaux habitants dans la commune et lorsque je les rencontre, ils s'étonnent de cet acharnement médiatique.

J'ai bien reçu la pétition qui a circulé mais parmi les pétitionnaires, beaucoup n'ont pas compris, ne sachant d'ailleurs pas où se trouvait le site pour certains.

Comprenez bien que je ne cherche pas à vous convaincre, seulement à vous dire la vérité, en toute transparence, au delà de toute polémique car, vous avez pu le constater, j'ai laissé dire, et écrire. J'ajoute que le projet Beaurain figurait sur les propositions de ma liste et tous les conseillers ont accepté à l'unanimité de le soutenir, de le défendre, de même d'ailleurs pour d'autres engagements... Malheureusement, les paroles... les engagements...

Pour terminer, le contrat départemental a été renouvelé dans les mêmes conditions pour trois années se terminant le 6 mai 2014, le contrat régional également pour une année seulement se terminant le 8 mai 2013.



Les architectes étant au travail pour la première phase du contrat incluant l'appel d'offre, celui-ci a été lancé et l'ouverture des plis aura lieu avant la fin d'année 2012. Nous sommes donc tout proche d'une décision. Après analyse des résultats de cette consultation, une information vous sera donnée au cours du premier trimestre 2013.

Il m'a semblé que l'ensemble des éléments contenus dans ce document était pour beaucoup, nécessaire à votre information. Bien entendu, je reste à votre écoute et éventuellement en attente de vos réactions.

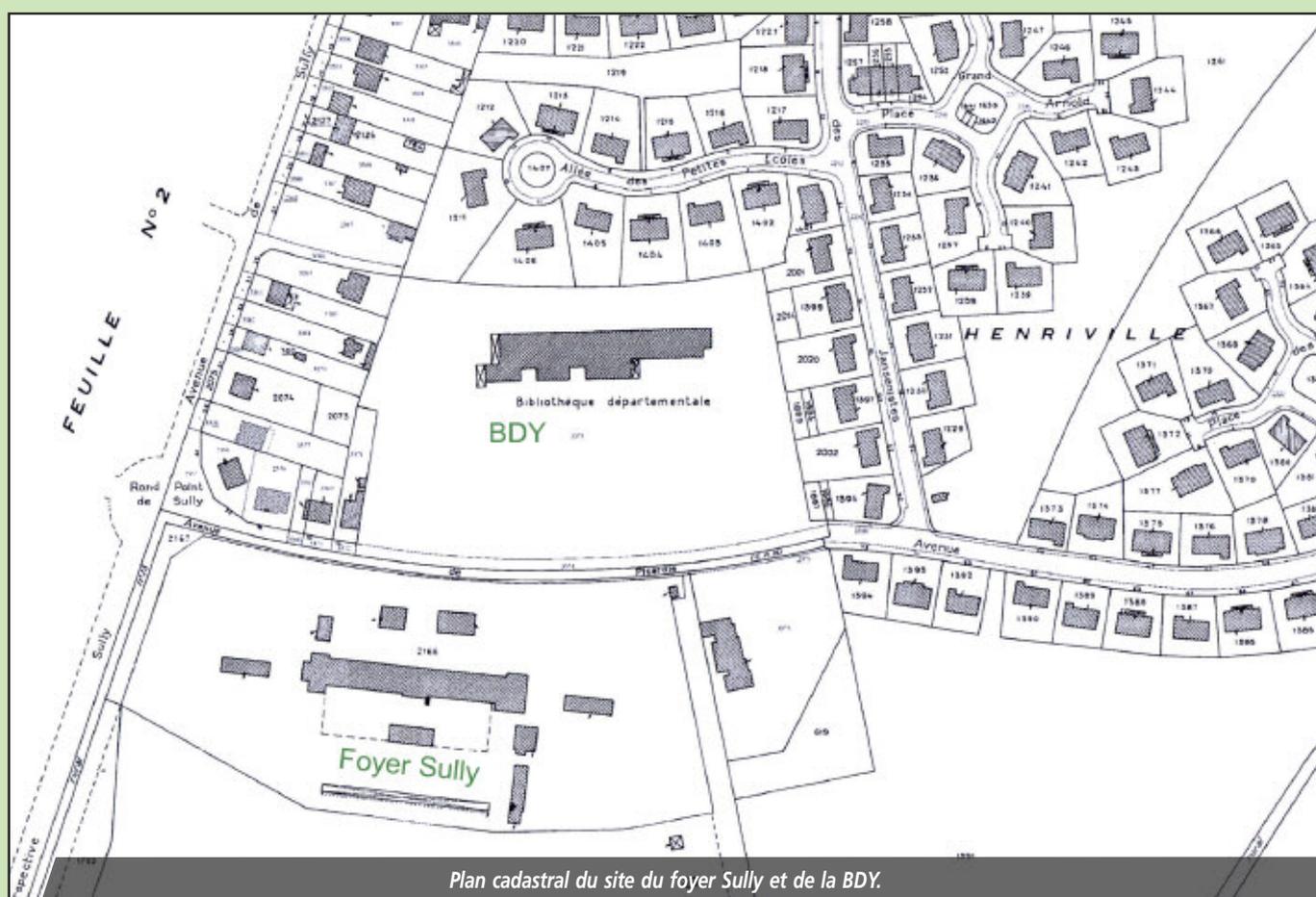
**Le Maire
Jean Créno**



Projets d'aménagement futur

sur les sites du foyer Sully et de la bibliothèque départementale des Yvelines (BDY).

Le terrain du foyer Sully appartient au Conseil général et l'emprise foncière de la BDY est propriété de l'Etat. Ces parcelles se situent au sud de la zone urbanisée de la commune, de part et d'autre de l'avenue de Picardie et en lisière de forêt.



Plan cadastral du site du foyer Sully et de la BDY.

A ce jour, nous sommes en étroite relation avec le Conseil général afin d'établir des hypothèses de travail.

La commune a pour ambition et objectifs :

- ◆ la construction de logements locatifs sociaux soit 30 % de l'ensemble du projet ;
- ◆ la construction de logements en accession à la propriété ;
- ◆ la possibilité de construire quelques maisons individuelles.

Cet aménagement-projet devra tenir compte des différents enjeux sociaux, urbanistiques, architecturaux et environnementaux et sera étudié dans le projet de PLU.



Le Village : le nouveau quartier du Mesnil St Denis

Le démarrage des travaux sera différé, l'association de défense des hameaux du Mesnil Saint Denis (ADHAM) soutenue par l'Union des Amis du Parc (autre association) a déposé un recours au Tribunal administratif.



Le Clos de Breteuil est ouvert !

L'aménagement est terminé, nous devrions accueillir les nouveaux occupants en fin d'année/début 2013.



Annick Féménia
Adjoint au Maire chargé
de l'urbanisme,
de l'environnement et du
développement durable



Pour mieux comprendre notre futur Plan local d'urbanisme (PLU)

Afin de mieux appréhender les problématiques liées au développement de l'urbanisation, notre commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme. Ce dossier vise à vous aider à mieux connaître et comprendre les tenants et aboutissants du PLU, en attendant de vous rencontrer lors d'une réunion d'information le jeudi 24 janvier.

Les PLU ont été créés dans le cadre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 en remplacement des Plan d'occupation des sols (POS). Le Conseil municipal réalise ce document avec le concours du bureau d'études Topos, les personnes publiques associées et la population mesniloise.

Pourquoi élaborer un PLU ?

La commune du Mesnil Saint Denis, à travers la volonté de ses élus, souhaite réfléchir au développement de son territoire. Outre le fait de proposer potentiellement des nouveaux terrains à l'urbanisation pour répondre à la demande réelle observée en mairie, la réalisation du PLU est surtout l'occasion de mener à bien une réflexion de fond sur le cadre de vie général de la commune (paysage, architecture, environnement, équipements...) et sur les futurs aménagements.

La prise en compte de l'évolution de la société.

Déterminer des futures "zones à urbaniser" et les rendre urbanisables ne se fait plus aussi facilement qu'autrefois. La législation (lois SRU, Urbanisme et Habitat, Engagement National pour le Logement, Grenelle de l'environnement...) précédée par des changements de mentalités et sociétales (prise en compte de l'écologie, affaiblissement des ressources naturelles, soutenabilité de toute forme de développement...) ont modifié la façon de voir les choses et de les appliquer. Les volets "environnement naturel", "paysage" et "mixité sociale et spatiale" prennent une place importante et justifiée dans l'élaboration des nouveaux documents de planification (communaux ou supra communaux) à travers le paradigme du développement durable.

Les pièces constitutives du PLU

Le rapport de présentation

Il comporte une analyse de l'état initial de l'environnement, un diagnostic, diverses

justifications et une analyse des effets du projet sur l'environnement ainsi que les mesures prises pour limiter ou annuler ces effets.

Le diagnostic est établi au regard des prévisions économiques et démogra-



Que dit la loi ?

Art. L.110 du code de l'urbanisme

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

Art. L.121-1 du code de l'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme détermine les conditions permettant d'assurer :

1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural d'une part, et la préservation des espaces naturels affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives et culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels et urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

phiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipement et de services. Il doit aussi comprendre une étude d'environnement constituée de l'analyse de l'état initial de l'environnement, l'évaluation des incidences des orientations du plan sur l'environnement et la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Le rapport explicite enfin les motifs des limitations administratives à l'utilisation des sols apportées par le règlement et la justification des délimitations des secteurs ou zones urbaines dans lesquelles les actions et les opérations d'aménagement seront réalisées.

Ce rapport n'a pas de valeur réglementaire. Il constitue cependant un élément d'information pour le public et un élément d'interprétation du PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) et du règlement.

Photo de Michèle LALLEVE



Le PADD : pierre angulaire du PLU

Il s'agit d'un document politique exprimant le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme. Les autres pièces constitutives du PLU découlent de ce projet.

Le plan de zonage

Il permet de déterminer différents types de zones.

l'évolution programmée n'aura pas d'incidence sur le développement de l'activité en rapport avec les habitations. Elles sont exclusivement réservées aux exploitants agricoles.

- ◆ **Les zones naturelles :** elles couvrent des espaces protégés en raison de leur caractère naturel, de leur richesse écologique et de la qualité esthétique des sites et des paysages.

- Article 6 - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.
- Article 7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.
- Article 8 - Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété.
- Article 9 - Emprise au sol.
- Article 10 - Hauteurs.
- Article 11 - Aspect extérieur.
- Article 12 - Stationnement.
- Article 13 - Espaces libres et plantations.

- ◆ **Section III : possibilités maximales d'occupation du sol**
 - Article 14 - Possibilités maximales d'occupation du sol.

- ◆ **Section IV : obligations environnementales et électroniques**
 - Article 15 - Performances énergétiques des constructions, aménagements et installations.
 - Article 16 - Infrastructures et réseaux de communications électroniques.

Dans le règlement, les articles peuvent être sans objet à l'exception des articles 6 et 7 (implantation par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives).

Réunion publique d'information sur le PLU jeudi 24 janvier à 20h30.

(le lieu vous sera précisé d'ici là)

- ◆ **La zone urbaine :** la zone U est une zone correspondant à des secteurs déjà urbanisés et à des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.
- ◆ **Les zones à urbaniser :** il s'agit de zones naturelles non pourvues des équipements de viabilité ou disposant d'équipements insuffisants pour son urbanisation mais destinées à être urbanisées dans le futur.
- ◆ **Les zones agricoles :** elles accueillent déjà des exploitations agricoles dont

Un règlement pour chaque zone

Le règlement d'un PLU est découpé par zone et articulé en sections.

- ◆ **Section I : nature de l'occupation du sol**
 - Article 1 - Occupations et utilisations du sol interdites.
 - Article 2 - Occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières.
- ◆ **Section II : conditions de l'occupation du sol**
 - Article 3 - Accès et voirie.
 - Article 4 - Desserte par les réseaux.
 - Article 5 - Caractéristiques des terrains.

Urbanisme

Les emplacements réservés (ER)

Les ER sont des secteurs bâtis ou non, fixés par les PLU, réservés à :

- ◆ l'accueil des voies et ouvrages publics, d'installations d'intérêt général et d'espaces verts à créer ou à modifier (art L123-1 8° CU),
- ◆ la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements (art L123-2 b CU). Cette servitude, instituée par la loi SRU s'applique dans les zones urbaines ou à urbaniser.

Les ER dans les PLU permettent :

- ◆ d'anticiper l'acquisition du terrain en vue d'un projet précis,
- ◆ de geler tout autre projet de construction dans l'emplacement réservé (à moins que ce ne soit démontable).

Les ER sont localisés en fonction des besoins appréciés par la collectivité lors de l'élaboration, la modification ou la révision du PLU.

Les orientations d'aménagements et de programmation (OAP)

Les OAP sont des schémas de principe qui sont employés sur les zones « à urbaniser » afin de réfléchir à ces zones dans un projet d'ensemble et non à la parcelle.

Il est également possible de mettre en place une OAP sur des secteurs « urbains » à enjeux.

Les réalisations d'aménageurs doivent être compatibles avec ces OAP.

La concertation et l'association des habitants à l'élaboration de leur document de planification

Cette concertation se déroule tout au long de la procédure.

Elle se traduit par :

- ◆ l'information du public de la prescription du PLU (affichage en mairie et publication dans le bulletin municipal),
- ◆ la publication dans le bulletin municipal et sur le site internet communal d'articles sur le PLU,
- ◆ la mise à disposition du public des documents validés,



Photo de Michèle LALLEVE

- ◆ un registre destiné à recueillir les remarques des habitants, disponible en mairie,

- ◆ l'organisation de réunions publiques.

Où en sommes-nous ?

Première étape, le diagnostic a été rédigé. Des éléments viendront le compléter au fil du temps et des évolutions du cadre supra communal. Le cœur du projet, le PADD, est en cours de travail. Ce document, point nodal du projet, mérite réflexion et attention.

Une réunion publique d'information est prévue le jeudi 24 janvier à 20h30, elle permettra tant de vous informer de l'état d'avancement du dossier que de vous écouter.

L'élaboration d'un PLU est complexe et relativement longue. Il convient d'appréhender de la meilleure des manières les différentes problématiques territoriales ayant un rapport avec le développement urbain d'une commune et son environnement. Quoi qu'il en soit, il faut garder à l'esprit que l'élaboration d'un PLU a pour objectif principal d'envisager le développement cohérent de la commune à moyen et long terme dans un souci d'intérêt général. L'intérêt général correspond à une recherche de cohérence du territoire dans son ensemble et non pas à une combinaison d'intérêts privés.

Annick Féménia

Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable



Rénovation de la toiture de l'école Champmesnil

Dans le cadre du diagnostic réalisé par l'ALEC (Agence Locale Energie et Climat) préconisant la rénovation de la toiture de l'école de Champmesnil pour permettre une amélioration de la performance énergétique des bâtiments, nous avons réalisé la deuxième phase de réfection de celle-ci. Les travaux ont consisté au remplacement de la totalité de l'étanchéité (datant de 1975) avec adjonction d'un isolant performant, ainsi qu'au remplacement des châssis vitrés par des panneaux alvéolaires translucides.

L'entreprise chargée des travaux, la société Ser-Etanch' basée sur notre commune, a réussi la performance de remplacer 500 m² d'étanchéité dans un délai de deux mois pour un montant global de 152 237 € TTC. Le Conseil général a participé au financement en nous octroyant une subvention de 23 753 €.

Une troisième et dernière tranche de travaux est prévue pendant les vacances scolaires d'été 2013 pour un budget d'environ 165 000 €.



Aménagement d'un site cinéraire

La loi n°2008-1350 du 19/12/2008 relative à la législation funéraire donne obligation à la commune de posséder, et ce avant le 31/12/2012, un site cinéraire (jardin du souvenir et columbarium).

Pour cet aménagement, la commune disposait d'un terrain d'environ 1500 m² situé dans le prolongement du cimetière actuel coté ouest. Un groupe de travail créé début 2011 et dirigé par Mr Mazé a élaboré un projet très qualitatif comprenant :

- un espace (jardin du souvenir) aménagé pour la dispersion des cendres doté d'une vasque au sol et d'un monument (colonne) où sont inscrits les noms des défunts ;
- des columbariums de différentes capacités (1 à 12 cases) pour l'inhumation des urnes ;
- un jardin paysagé fortement arboré.

Le mobilier funéraire, spécialement conçu pour ce site, est en granit blanc diamant et vert tropical.

La première tranche de travaux terminée le 15/12/2012 comprend 36 emplacements.

Le coût de l'opération s'élève à 144 000 € TTC (100 000 € de voirie, réseaux, divers et espaces verts et 44 000 € de mobilier funéraire).



Jean-Michel Michenaud
Adjoint au Maire chargé
des affaires générales,
du personnel et des travaux



Voirie

Les travaux de l'année écoulée

Outre les opérations courantes d'entretien de la voirie, la commune a réalisé, malgré les contraintes budgétaires, plusieurs chantiers importants de voirie :

- la réhabilitation d'une partie de la chaussée de l'avenue de Breteuil (la partie longeant l'opération immobilière "Le Clos de Breteuil" avec la piste cyclable étant prise en charge, avec quelques difficultés, par l'aménageur) coût de 43 500 € TTC ;
- la réhabilitation de la chaussée de l'avenue Habert de Montmort à la traversée de la place Henri IV, avec mise à la norme PMR (Personnes à mobilité réduite) des passages piétons coût de 68 000 € TTC ;
- la réhabilitation de la chaussée de la rue Emile Fontanier entre la Porte Henri IV et le rond-point du cours de l'Europe incluant le réaménagement du parking de la piscine et la mise à la norme PMR des passages piétons coût de 97 800 € TTC ;
- par ailleurs, dans le cadre du programme de mise à la norme PMR, des passages piétons, à divers carrefours, ont été traités.

Ainsi donc, sur l'ensemble de l'année, plus de 200 000 € auront été investis pour l'amélioration de la voirie mesniloise.



Rue Fontanier



Avenue de Breteuil

Enfouissement des réseaux avenue Jean d'Ayen

Dans le cadre de la politique d'enfouissement des réseaux aériens d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public, il a été procédé, au cours du dernier trimestre, à la dissimulation de ces réseaux sur la majeure partie de l'avenue Jean d'Ayen avec pose de candélabres neufs pour l'éclairage public.

Cette opération, d'un coût global de 214 300 € TTC a bénéficié de subventions du Conseil Général, d'ERDF et de France Télécom, le coût restant à la charge de la commune s'élevant à 125 600 € TTC.

La deuxième partie de l'avenue Jean d'Ayen devrait bénéficier de la même opération durant le premier semestre 2013.



Dissimulation des réseaux avenue Jean d'Ayen.

L'hiver... la neige... le verglas

L'hiver est bien souvent synonyme de difficultés de circulation engendrées par les frimas. L'année dernière, une procédure de déneigement a été initiée, avec le concours des services techniques, pour diminuer l'impact de ces difficultés sur votre vie de tous les jours. Le retour d'expérience a permis de confirmer les dispositions mises en œuvre, à savoir :

- Une première estimation des conditions de circulation est faite à 4h30 et/ou 6h le matin par l'agent de permanence.

Si nécessaire, le salage ou le passage de la lame de déneigement est alors lancé et sont traitées par ordre de priorité :

- les voies de grande circulation, de liaison des bus et celles desservant les bâtiments publics (écoles, etc.) ;
- la ou les voies de désenclavement de chaque quartier ;
- l'ensemble des autres rues.

Bien évidemment, il n'est pas possible de tout régler en même temps et cette priorisation est incontournable.

Il vous est demandé de faciliter ces opérations en essayant, dans la mesure du possible, de stationner vos véhicules sur vos parties privées (garages, allées intérieures, ...) et non sur la rue.

Enfin, rappelez-vous que la loi prévoit que chaque riverain doit dégager la neige sur le trottoir (ou la partie de voie publique longeant sa propriété), pour le passage des piétons et que sa responsabilité peut être engagée en cas d'accident résultant de la non-observation de cette directive.



Modifications de la **desserte des bus** du Mesnil Saint Denis

Beaucoup de Mesniloises et Mesnilois ayant pris contact avec la mairie du fait des modifications importantes de la desserte par bus de la commune, il est apparu nécessaire d'apporter toutes précisions à ce sujet.

Ces doléances confortent notre position à l'égard de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) en ce qui concerne ces aménagements inacceptables par nos concitoyens. Rappelons tout d'abord que jusqu'au 12 novembre 2012, quatre lignes principales assuraient la liaison entre la commune et la gare de La Verrière :

- **402 gare de St-Quentin-en-Yvelines ↔ Place du Mesnil** assurée par SQYBUS ;
- **415 Bois d'Arcy ↔ Champmesnil** assurée par SQYBUS ;
- **36 05 (La navette) Le Mesnil ↔ gare de la Verrière** assurée par SQYBUS dans le cadre d'une convention avec la commune avec garantie de recettes jusqu'en octobre 2010 et intégrée dans le réseau SQYBUS à partir du 1^{er} octobre 2010 ;
- **39 17 gare de St-Rémy-lès-Chevreuse ↔ gare de La Verrière** assurée par la SAVAC.

Au début du mois de mars 2012, un représentant de la CASQY nous a contacté pour nous faire part d'un projet de remanie-

ment de la desserte du Mesnil, lié à l'aménagement de la desserte de la Zone d'activités de Trappes-Elancourt (ZATE), qu'il est venu nous présenter le 14 mars dernier. Ce projet entraînait des modifications importantes des lignes de bus nous desservant :

- suppression de la ligne 402 ;
- suppression de la ligne 36 05 ;
- création d'une ligne 402 partielle entre la gare de Trappes et le collège Sainte-Thérèse affectée en priorité aux déplacements des scolaires et limitée à deux courses le matin et trois courses l'après-midi, ceci uniquement en période scolaire ;
- modification, avec l'accord de la SAVAC, du parcours de la ligne 39 17 qui emprunterait, à la traversée du Mesnil, la rue du Général Leclerc et la rue de la Louveterie ;
- modification de la ligne 415 qui aurait son terminus reporté de Champmesnil à la Place du Mesnil avec desserte toutes les quinze minutes aux heures de pointe et mise en compatibilité avec les horaires des trains à la gare de La Verrière.

Bien entendu, nous avons fait part de notre opposition à la mise en œuvre de ce projet qui entraînait trop de désagréments pour notre commune à l'exception d'un seul point positif : l'amélioration de la fréquence de la ligne 415.

En juin 2012, nous avons reçu un courrier



du Président de la CASQY par lequel il nous informait que le STIF avait donné son accord au projet.

Immédiatement nous avons renouvelé par courrier resté à ce jour sans réponse, notre désaccord au Président de la CASQY sur la mise en œuvre de ces dispositions.

Au cours du mois de septembre, nous avons été informés que, malgré notre démarche, la modification prévue serait effective à partir du 12 novembre 2012. Ainsi donc, la concertation mise en avant par la CASQY dans les documents que vous avez pu consulter a consisté en une simple présentation de projet sur lequel nous n'avons pas pu obtenir le moindre aménagement.

Nous maintiendrons, avec votre soutien, notre pression sur la CASQY afin d'obtenir les aménagements concernant **l'ensemble de la desserte** de notre commune.

Dernière minute : à partir du lundi 7 janvier 2013, les horaires de la ligne 402 sont entièrement modifiés. Les nouveaux horaires sont disponibles sous fichiers pdf téléchargeables à partir du site internet de la commune : www.lemesnilsaintdenis.fr

Opération Tranquillité Vacances : **bilan de l'été 2012**

Pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012, 86 demandes ont été enregistrées au poste de Police municipale. Par rapport aux années passées, il semble que moins de nos concitoyens aient demandé à bénéficier de cette opération (154 demandes en 2011). Malgré des problèmes d'effectif au sein de la Police municipale, les passages nécessaires ont été assurés.

La Police nationale a, par ailleurs, assuré 140 vacations en surveillance sur la même période.

Ces chiffres mettent en évidence l'utilité de cette action conjointe des Services municipaux et de la Police nationale pour éviter la délinquance d'été. Il est à noter qu'aucune tentative de cambriolage n'a eu lieu sur l'ensemble des résidences surveillées pendant cette période.



Daniel Doux
Adjoint au Maire délégué à la
Circulation, à la Sécurité,
aux Transports et à la voirie



Tri et collecte

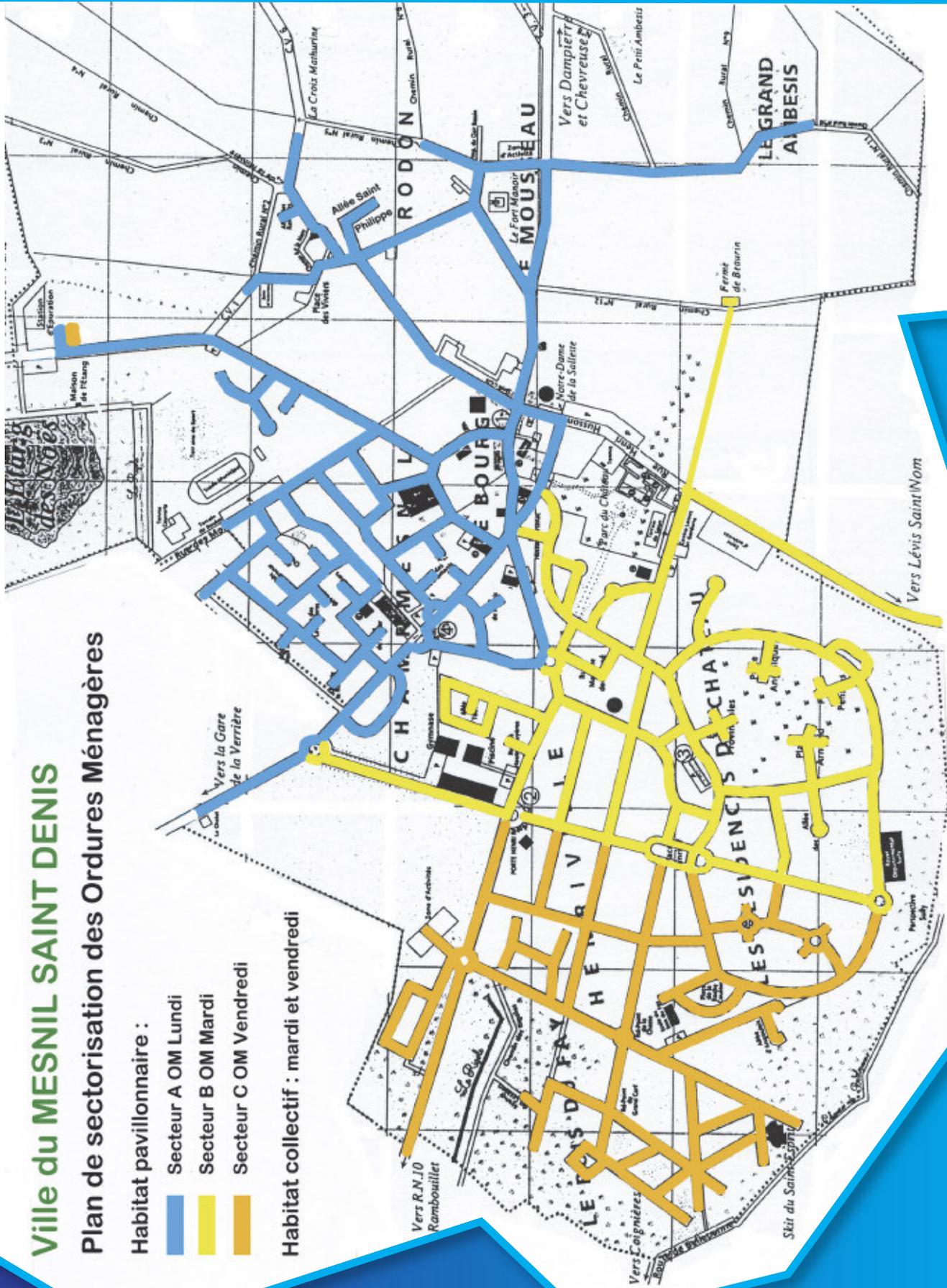
Ville du MESNIL SAINT DENIS

Plan de sectorisation des Ordures Ménagères

Habitat pavillonnaire :

-  Secteur A OM Lundi
-  Secteur B OM Mardi
-  Secteur C OM Vendredi

Habitat collectif : mardi et vendredi





Calendrier du tri 2013

Tri et collecte

Ordures ménagères
 Secteur A
 Secteur B + collectif
 Secteur C + collectif
 Emballages et journaux magazines
 Déchets végétaux
 Encombrants
 Ecobus
 Face à la déchèterie de 9h à 13h

Horaires d'ouverture
Déchèterie
 Période hivernale
 Du 01 janvier au 13 avril 2013
 et du 28 octobre au 31 décembre
 Lundi 9h-12h
 Jeudi 9h-12h
 Samedi 9h-13h et 14h-17h
 Période estivale
 du 15 avril au 26 octobre 2013
 Lundi 9h-12h
 Jeudi 9h-12h (sauf mois d'août)
 Vendredi 16h-19h (sauf mois d'août)
 Samedi 9h-13h et 14h-19h

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28	V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30	M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V 31	S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30

Tri et collecte



Calendrier du tri 2013

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Juillet	L 1	M 2	M 3	J 4	V 5	S 6	D 7	L 8	M 9	M 10	J 11	V 12	S 13	D 14	L 15	M 16	M 17	J 18	V 19	S 20	D 21	L 22	M 23	M 24	J 25	V 26	S 27	D 28	L 29	M 30	M 31
Août	J 1	V 2	S 3	D 4	L 5	M 6	M 7	J 8	V 9	S 10	D 11	L 12	M 13	M 14	J 15	V 16	S 17	D 18	L 19	M 20	M 21	J 22	V 23	S 24	D 25	L 26	M 27	M 28	J 29	V 30	S 31
Septembre	D 1	L 2	M 3	M 4	J 5	V 6	S 7	D 8	L 9	M 10	M 11	J 12	V 13	S 14	D 15	L 16	M 17	M 18	J 19	V 20	S 21	D 22	L 23	M 24	M 25	J 26	V 27	S 28	D 29	L 30	
Octobre	M 1	M 2	J 3	V 4	S 5	D 6	L 7	M 8	M 9	J 10	V 11	S 12	D 13	L 14	M 15	M 16	J 17	V 18	S 19	D 20	L 21	M 22	M 23	J 24	V 25	S 26	D 27	L 28	M 29	M 30	J 31
Novembre	V 1	S 2	D 3	L 4	M 5	M 6	J 7	V 8	S 9	D 10	L 11	M 12	M 13	J 14	V 15	S 16	D 17	L 18	M 19	M 20	J 21	V 22	S 23	D 24	L 25	M 26	M 27	J 28	V 29	S 30	
Décembre	D 1	L 2	M 3	M 4	J 5	V 6	S 7	D 8	L 9	M 10	M 11	J 12	V 13	S 14	D 15	L 16	M 17	M 18	J 19	V 20	S 21	D 22	L 23	M 24	M 25	J 26	V 27	S 28	D 29	L 30	M 31

Ordures ménagères



Secteur A

Secteur B + collectif

Secteur C + collectif



Emballages et journaux magazines



Déchets végétaux



Encombrants



Ecobus

Face à la déchèterie de 9h à 13h

Horaires d'ouverture

Déchèterie

○ Période hivernale

Du 01 janvier au 13 avril 2013
et du 28 octobre au 31 décembre

Lundi 9h-12h

Jeudi 9h-12h

Samedi 9h-13h et 14h-17h

○ Période estivale

Du 15 avril au 26 octobre 2013

Lundi 9h-12h

Jeudi 9h-12h (sauf mois d'août)

Vendredi 16h-19h (sauf mois d'août)

Samedi 9h-13h et 14h-19h

Le calendrier du tri a été inclus dans ce bulletin plutôt qu'un tiré à part afin d'en diminuer le coût.



Jumelage

Weekend de rencontres musicales à Hankensbüttel

Suite à une initiative du comité de jumelage, un weekend musical fut organisé avec les écoles de musique et une chorale de Hankensbüttel du 17 au 20 mai 2012. Côté Mesnilois ont participé 7 musiciens, 14 élèves et professeur de l'école de musique du CLC et 21 choristes des chœurs du Mesnil.

Après 13 heures de voyage en bus, nous fûmes accueillis sur la place du jumelage et répartis dans les familles.

Le vendredi soir une première réunion musicale eut lieu à la mairie, animée par les jeunes des écoles de musique française et allemande ainsi que des musiciens. Les chœurs du Mesnil donnèrent une prestation improvisée. La soirée fut accompagnée par un repas amical préparé par les familles. Le Maire de Hankensbüttel fit un discours mettant en valeur les liens entre nos deux villes. Parmi les présents figuraient des personnes pratiquant le jumelage depuis plus de 25 ans et devenues amis de Mesnilois. Les prestations musicales de nos jeunes et moins jeunes furent très appréciées.

Le samedi, une soirée de chorales à l'église du cloître d'Insenhagen mêla la Kreiskantorei, les chœurs du Mesnil et des instruments à corde dans un beau concert. Le pasteur de l'église prononça quelques mots de messe en français.

La rencontre se termina au restaurant du centre des loutres où Français et Allemands se réunirent autour d'un repas pris à l'extérieur et suivi d'improvisations musicales des musiciens et jeunes de Hankensbüttel et du Mesnil. Il fallut interrompre ces réjouissances car le lendemain matin, il fallait prendre le chemin du retour !

Toutes les personnes impliquées lors de cette rencontre ont été enchantées et, très vite, un échange de retour fut envisagé pour 2013. Comme à l'habitude, le journal local repris dès le lundi matin le compte rendu de ces journées.

Gérard Adeline
Président du Comité de jumelage





Nostalgie, émerveil

Organisé pour la 3^e fois par le Comité des fêtes, cet événement majeur d'audience régionale a désormais trouvé sa vitesse de croisière ... et son public : plusieurs dizaines d'exposants dans le



Que retenir de cette journée de fête ? L'étonnement et les remarques dubitatives du jeune public : « Ah, alors Papa, c'était comme ça les voitures avant ? Pas de radar de recul ni de GPS... » Mais leurs yeux surpris et admiratifs des lignes inhabituelles de resplendissantes carrosseries disaient assez combien ils appréciaient le spectacle de ces "ancêtres" déployant tous leurs charmes...



... De magnifiques engins, œuvres d'art de l'histoire de l'automobile, posaient de vrais problèmes à la sagacité des visiteurs : « Oh, regarde celle-là,



Pendant ce temps, dans les salles du château, les virtuoses de la colle, du tournevis et du mini fer à souder exposaient les modèles réduits de véhicules, avions, bateaux etc. qu'ils avaient réalisés au prix d'une minutie et d'une ingéniosité qui forcent l'admiration. Plusieurs modèles réduits (hélicoptères, trains, voitures) effectuaient même des démonstrations spectaculaires dans le parc.



Le beau temps étant de la partie, le coin restauration-buvette a connu une affluence constante : à la fin de la journée, il ne restait que quelques croûtons et sodas !



Mesnillois, le Comité des fêtes accueille volontiers de nouveaux bénévoles : cdf.mesnil.st.denis.free.fr ou 01 34 61 22 29

lement, découverte

cadre prestigieux de notre château-mairie et quelques milliers de visiteurs accueillis par la dynamique équipe de bénévoles du CdF.

Évocation et retour en images.



Participation nouvelle cette année, des artisans locaux exposaient leurs productions artistiques ou gastronomiques : flânerie autour des stands et shopping-souvenir...



c'est quoi ? » Heureusement, le collectionneur propriétaire n'était pas loin et ne se montrait guère avare de renseignements.

Sous le soleil de fin d'été, les promeneurs déambulaient entre les modèles exposés, échangeant commentaires et exclamations : « *Oh, c'est pas la même 4cv que l'oncle Henri ?... tu te souviens...* »



Les enfants aussi avaient de quoi se divertir : atelier de maquillage, jeux, petit train...



Remerciements aux exposants

- Associations de collectionneurs de véhicules anciens :
 - Les Vieux pistons de Montigny-le-Bretonneux,
 - Les Rendez-vous de la Reine de Rambouillet,
- Associations de modélisme de Maurepas, Élancourt et Coignières,
- AMFI,
- Association Alzheimer de Montigny-le-Bretonneux.

Coup de chapeau également :

à l'équipe des services techniques municipaux toujours efficaces et dévoués ...

et à la quarantaine d'inépuisables bénévoles du Comité des fêtes pour les 7 mois de préparation de cette journée.

Une rentrée conviviale



Comme chaque année, la veille de la rentrée scolaire, toute la communauté éducative s'est retrouvée en mairie autour du Maire, des Adjointes et des membres de la commission Education. Cette rencontre permet d'ouvrir la nouvelle période par un moment de convivialité et de souhaiter la bienvenue aux enseignants et personnels nouvellement nommés sur la commune.

Restauration scolaire : du bio, du bon, du beau...

Lorsque 92 % des élèves sont inscrits à la cantine et que plus de 80 % y déjeunent tous les jours, permettre à chaque enfant à la fois un équilibre alimentaire indispensable à sa croissance et des conditions d'accueil qui permettent une pause salutaire au milieu de la journée, relève du défi quotidien. Pour faire face à ce challenge, la commune a depuis deux ans profondément modifié l'organisation générale :

- le matériel et les cuisines ont fait l'objet de travaux et renouvellement,
- le personnel municipal qui assure le service a été doté de nouvelles tenues de couleurs vives,
- les assiettes sont de couleurs favorisant la consommation,
- la surveillance est confiée à un prestataire spécialisé qui assure également le périscolaire et l'accueil de loisir : l'IFAC78 ; ceci afin que le personnel soit formé et connu des enfants ;
- les repas sont fabriqués à la cuisine centrale du collège Philippe de Champagne, livrés chauds et maintenus en température grâce à de nouvelles étuves qui préservent les qualités gustatives des aliments ;

- le marché passé par la commune comprend la fourniture d'un légume ou d'un fruit bio et d'un laitage ou d'un fromage bio par semaine, ainsi qu'une viande de race bouchère par mois. Toutes les denrées (viandes, poissons) sont labellisées et leur provenance identifiée. Les fruits et légumes doivent être approvisionnés dans un rayon de moins de 200 km autour de Paris.

Tout au long de l'année, RGC/Sodexo qui fournit les repas propose plusieurs animations, dont le "Petit train du bio" qui est l'occasion d'un repas entièrement bio, en présence des chefs. Après les fruits en 2011, cette année une animation autour des légumes a été très appréciée des élèves (programme disponible sur le site internet de la mairie).

Un comité de pilotage, constitué de représentants de la commune, des prestataires de service et des parents d'élèves se réunit environ quatre fois par an pour faire le bilan des semaines passées et examiner les propositions de menus. Il en ressort que les efforts importants faits par la commune ont notablement amélioré les conditions de restauration et que ces efforts sont reconnus par la communauté éducative.

Effectifs

ÉCOLES MATERNELLES

Bois du Fay : 119 enfants – 4 classes

30 Petits	M ^{me} Hurstel (directrice)/M ^{elle} Seffar
31 Petits/Moyens	M ^{me} Colas/M Sudres
28 Moyens	M ^{elle} Berurier
30 Moyens/Grands	M ^{mes} Dorize/Merle

Champmesnil : 138 enfants – 5 classes

29 Petits	M ^{me} Girardon (directrice)
29 Petits/Moyens	M ^{me} Sivori
26 Moyens	M ^{elle} Flury
26 Moyens/Grands	M ^{me} Collenot
28 Grands	M ^{me} Prats

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Bois du Fay : 218 enfants – 9 classes

20 CPa	M ^{me} Axus
21 CPb	M ^{mes} Jourdon/Plestan
26 CE1	M ^{me} Delebecq
26 CE1/CE2	M ^{me} Tingry
28 CE2	M ^{elle} Gabriela
24 CE2/CM1	M ^{me} Harrewyn
26 CM1	M ^{mes} Chevalier (directrice)/Plestan
24 CM2	M ^{me} Chauveau
23 CM2	M ^{me} Schwander

Champmesnil : 233 enfants – 9 classes

24 CP	M ^{me} Orban
24 CP/CE1	M ^{me} Pamerlon
26 CE1a	M ^{me} Vandenhende
26 CE1b	M ^{me} Delangle
27 CE2	M ^{me} Fournier
24 CE2/CM1	M ^{me} Mory
28 CM1	M ^{me} Fieulaine
27 CM2a	M ^{me} Seffar (directrice)
28 CM2b	M ^{me} Demay



Le petit train du bio : pour jouer en apprenant à manger mieux.



Animation autour des légumes.

Education à l'environnement

Classe "Eau" à l'école élémentaire du Bois du Fay

Durant une semaine, en avril 2012, les classes de Madame Chauveau et de Madame Schwander ont travaillé sur "l'eau". Ces classes à thème organisées avec le concours de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en partenariat avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse sont l'occasion de sensibiliser les enfants sur la fragilité de notre environnement.

Dans ce cadre, la commune a sollicité Véolia, prestataire de la commune en matière d'assainissement, afin de faire visiter la station d'épuration du Mesnil Saint Denis/La Verrière. Madame Imbert, pour le Syndicat d'Initiative, a présenté aux enfants le passé historique de l'étang des Noës au sein du réseau des étangs et rigoles qui alimentaient les bassins du château de Versailles.

Les techniciens du Parc naturel sont intervenus sur le thème de la faune et de la flore de l'étang et également sur le paysage du vallon du Pommeret.

Une semaine très riche et passionnante dont la clôture s'est faite par une exposition ouverte aux parents dans les locaux de l'école.



Une classe "Eau" en plein air avec les intervenants extérieurs.



Visite de la station d'épuration.

Réalisation d'une haie à l'école élémentaire du Bois du Fay



Le long d'un grillage abimé, quelques thuyas dépérissaient... De ce constat, il fut décidé avec l'équipe pédagogique de les arracher et de travailler avec le Parc naturel régional à un projet de plantations qui viendraient compléter le potager de l'école et fourniraient les éléments d'observation du cycle de la nature.

C'est ainsi qu'après un travail de réflexion avec la mission éducation du Parc naturel, une demande de subvention a été faite fin 2011, accordée en mars 2012, permettant la réalisation de la structure maçonnée nécessaire aux plantations en juillet/août 2012.

Les plantations par les élèves, aidés par les techniciens du Parc et l'entreprise qui a fourni les plantes à la commune, ont commencé le 23 novembre.

Le début d'une belle aventure pour les enfants qui, entre lavandes, groseillers, plantes à fleurs, à fruits, à feuilles caduques ou persistantes, papillons, vers de terre,... pourront chaque jour observer et participer !

Coût de l'opération : 19 000 € subventionné à 70 % par le PNR.

LIRENVAL

Pour la seconde année, la commune est partenaire du Salon du livre de la Haute Vallée de Chevreuse organisé par l'association Lirenval avec qui une convention a été signée, moyennant une subvention de 3000 €. Cette année le thème choisi est le fantastique.

Dans ce cadre, toutes les classes des écoles élémentaires de la commune vont participer au prix littéraire Michel Tournier en désignant parmi cinq livres par catégorie (poussin, benjamin, cadet) celui qu'ils préfèrent. Ils bénéficieront également durant la semaine du Salon (du 6 au 13 avril 2013) de rencontres avec des auteurs, des illustrateurs, des conteurs, des professionnels de l'édition...

Les Mesnilois sont tous invités à participer au prix littéraire dans la catégorie "adulte". Il leur suffit de lire avant le 31 mars les cinq ouvrages en compétition et de désigner leur préféré.

Les résultats seront proclamés lors du Salon le samedi 13 avril 2013 à Chevreuse.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.lirenval.com

Bonne lecture !

Visite des collèges



Des Américains au Mesnil...

Et les collégiens "jumeaux et jumelles" allemands d'Hankensbüttel devant la mairie.

Lorsque les collèges situés sur le territoire de la commune reçoivent les classes de leurs correspondants étrangers, dans le cadre de l'apprentissage des langues, le Maire et les adjoints, aidés par le Syndicat d'Initiative, font visiter la commune, le château et organisent une petite réception en mairie.

Ainsi, une classe en provenance de Washington a été reçue pour le collège Sainte-Thérèse et les élèves de Hankensbüttel, notre ville jumelle, sont venus en octobre à Philippe de Champaigne.

Evelyne Aubert
Adjoint au Maire
chargé de l'Education





Scolaire

La Caisse des écoles : un organisme indispensable, qui a besoin de votre soutien



Les familles ont apprécié l'ambiance « bon enfant » du 2^e rallye de la Caisse des écoles !



L'Atelier des mamans a remis un chèque de 2000 € à la Caisse des écoles.



Les heureux gagnants du rallye !



Véronique Dez et un groupe de participants lors du rallye pédestre organisé le 30 septembre.

La Caisse des écoles a pour objectif d'aider financièrement les écoles maternelles et élémentaires de la commune dans la réalisation de leurs projets pédagogiques. Les dons, les cotisations et les produits des manifestations qu'elle organise constituent son budget.

Il faut remercier tout particulièrement l'**Atelier des mamans** qui, chaque année, verse le produit de ses ventes d'objets de décoration (2 000 € en 2012).

Rappel : les mamans ont besoin de bras supplémentaires !

En fonction du budget, un montant par élève est alloué. Les équipes pédagogiques déterminent elles-mêmes l'utilisation de ces sommes. Elles présentent leurs projets qui sont examinés par le Comité de la Caisse (en général, si le budget par école est respecté, la fiche projet est retenue).

Rappel : devant la fonte des dons et cotisations, nous avons dû nous résoudre à passer de 10 € à 6 €/élève/an et 2013 risque d'être encore moins clément ! **Moins d'argent, cela veut dire moins de projets subventionnés pour les écoles !**

Un rallye qui marche !

Tout au long de l'année, la Caisse se mobilise pour recueillir des fonds. Ainsi, le 30 septembre, le 2^e rallye pédestre organisé par Véronique Dez s'est déroulé dans une excellente ambiance familiale.

Un grand merci à l'Atelier des mamans et à Véronique Dez, Présidente, pour son dynamisme et son dévouement.



Plus d'une cinquantaine d'enfants ont "joué" au rallye en famille.

Petite enfance

Deux structures d'accueil pour le bonheur des P'tits Loups

La commune peut être fière des services mis en place ces dernières années en matière d'accueil de la petite enfance : outre le développement des structures collectives, un RAM (relais des assistantes maternelles) et un LAEP (lieu d'accueil parents/enfants) permettent à tous les jeunes parents qui le souhaitent un réel accompagnement dans leur choix de mode de garde et dans leur apprentissage de la parentalité.

Le RAM

L'organisation

Permanences administratives les mardis et jeudis après-midi à la Maison de la petite enfance (accueil sur rendez-vous).

Matinées récréatives les mardis et jeudis proposées aux assistantes maternelles et aux auxiliaires parentales accompagnées des enfants gardés.

Organisation de temps de rencontre assistantes maternelles/auxiliaires parentales/enfants/parents (Noël, Pâques, fête de fin d'année).

Organisation de soirées formation/information pour les professionnelles et/ou les familles.

Les chiffres

- 20 assistantes maternelles en moyenne en activité par an sur la commune.
- 17 assistantes maternelles participent régulièrement aux matinées récréatives.
- 5 à 7 assistantes maternelles par matinée pour 15 à 18 enfants.
- 1 animatrice (22 h/semaine).
- Budget global : 31 152 €/an
- Subvention de la CAFY : 10 800 €/an
- Reste à charge pour la commune : 20 352 €/an



Les petits font connaissance... et les parents aussi !

Le LAEP

L'organisation

Fonctionne tous les vendredis de 9h15 à 11h15 et un samedi sur deux de 10h à 12h (*hors vacances scolaires*).

Accueil par deux professionnelles.

Supervision des professionnelles par un psychologue 10 h/an.

Les chiffres

- En 2012 : 9 enfants en moyenne par séance – 37 familles accueillies.
- 53 séances environ par an.
- Budget global : 20 399 €/an
- Subvention de la CAFY : 1 800 €/an
- Reste à charge pour la commune : 18 599 €/an

Certes un coût pour la collectivité mais qui place notre commune parmi les plus dynamiques du Sud-Yvelines dans ce domaine. Tous les renseignements complémentaires sur nos structures sont disponibles sur le site internet de la mairie et auprès de Valentine Bernard, responsable communale de l'accueil Petite enfance :
Tél. : 01 34 61 12 25

Courriel :

ramlemesnilsaintdenis@orange.fr ou
laeplemesnilsaintdenis@orange.fr

Evelyne Aubert
Adjoint au Maire
chargé de l'enfance et de
l'Education



Jeunesse

Collège Philippe de Champaigne Inauguration des nouveaux locaux



Utilisation du vidéo projecteur interactif, ici lors d'un cours d'espagnol.

Après avoir accueilli plusieurs générations d'élèves, le collège construit en 1975, bien qu'en- core en excellent état, méritait bien un petit lifting pour mieux correspondre aux nécessités d'enseignement actuelles.

C'est ainsi qu'après une année scolaire dans des bâtiments modulaires provisoires, toute la communauté éducative a réintégré à la rentrée de septembre 2012 des locaux flambants neufs. Tout l'agen- cement a été revu, de la structure initiale il ne reste plus que les façades et les plan- chers.

Près de 7 millions d'euros ont été consa- crés par le Conseil Général à cette réhabilitation.

Des moyens exceptionnels en matière de nouvelles technologies font de ce collège un établissement pilote :

- chaque classe est équipée d'un vidéo- projecteur-interactif,
- le Centre de documentation et d'infor- mation est informatisé,
- des salles informatiques viennent compléter l'équipement des classes,



La chorale du collège a animé agréablement la cérémonie d'inauguration.



La nouvelle Principale, Madame Lafaye, a pris ses fonctions à la rentrée de septembre 2012.

- la salle des professeurs est organisée en stations de travail informatisées pour les enseignants,
- une classe est spécifiquement équipée pour la section ULIS (unité locale d'intégration scolaire) déficience visuelle.

Pour compléter ces moyens techniques et permettre à tous les élèves un parcours de réussite, une section bi-langue allemand a été ouverte à la rentrée et accueille déjà 28 élèves.

Pour l'avenir, une demande d'ouverture d'une section européenne anglais a été faite. Elle viendrait renforcer la filière langue de l'établissement qui comporte déjà une section européenne allemand. Comme l'ont rappelé Messieurs Créno, Maire du Mesnil Saint Denis, Schmitz, Président du Conseil Général des Yvelines et Coignard, Inspecteur d'Académie des Yvelines, cet établissement qui accueille aujourd'hui 387 élèves, à la confluence de deux territoires (187 élèves de La Verrière et 140 du Mesnil Saint Denis), présente une hétérogénéité garante des valeurs de la République. Les moyens humains et matériels qui lui sont accordés doivent permettre à chaque élève de réussir sa scolarité, quelle que soit son origine géographique et sociale.

Au nom de tous, Monsieur Créno a exprimé ses sincères remerciements à Monsieur Millot, Principal, qui après avoir assuré la définition du projet, la délicate période du déménagement/emménagement, des travaux et du ré-emménagement a été amené à quitter ses fonctions à Philippe de Champagne pour rejoindre un nouveau poste.

Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans son nouvel établissement et souhaitons la bienvenue à Madame Lafaye qui lui succède.



Monsieur Millot, l'ancien Principal, Monsieur Schmitz, Président du Conseil Général et Madame Lafaye, Principal du collège.



L'une des nouvelles salles informatiques.

Portes Ouvertes

En complément de l'inauguration officielle, une opération "portes ouvertes" a permis aux habitants du Mesnil et de La Verrière de venir découvrir les locaux et rencontrer les équipes pédagogiques.

Beaucoup de visiteurs, dont certains anciens élèves.

Focus

Paroles entendues autour du buffet, offert par RCG/Sodexo, fournisseur de la restauration scolaire.

« C'est la cantine qui a fait ça ?
Mais les repas sont fabriqués ici ?
Je ne savais pas... »

« J'enseigne ici depuis de nombreuses années, c'est une rentrée idéale, sereine... je me sens vraiment bien ! »

« Je suis arrivé il y a quelques années, je peux vous assurer que l'ambiance n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était alors... ici on peut vraiment enseigner ! »

« C'est pas vrai, la salle de musique... Mais je veux revenir dans ce collège moi ! »

« Ouah, les couleurs, c'est trop moderne, pourquoi c'est pas comme ça dans mon lycée... »



Un buffet de qualité, préparé en cuisine comme les repas de la cantine.



L'atelier sport.

Evelyne Aubert
Adjoint au Maire
chargé de l'Education



Jeunesse

Notre Accueil de loisirs labellisé Onz'17

Depuis une dizaine d'années, le service Jeunesse de la commune propose aux ados à partir de la 6^e des activités les samedis après-midi et pendant les vacances scolaires.

Dans ce cadre, nous avons travaillé pendant près de deux ans avec nos partenaires institutionnels, la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale, ex jeunesse et sports) et la CAF (caisse d'allocations familiales) pour obtenir le label qui reconnaît l'existence de ces activités, le respect des normes demandées par ces organismes et, en conséquence,

permet l'obtention des subventions qui sont liées à ces exigences.

Début 2012, la bonne nouvelle est arrivée, nous étions labellisés Onz'17.

Pour marquer l'évènement, en juillet, la DDCS et la CAF nous ont remis officiellement les plaques à apposer sur les

locaux. A cette occasion, une grimpe d'arbres a été organisée par la commune dans le Parc du Château pour les ados inscrits au stage d'été.

Encadrée par des animateurs spécialisés, partenaires du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'activité a été très appréciée des participants.

Pour les curieux, un petit bilan des activités Jeunesse :

Evolution de la fréquentation des samedis :

- **2010/2011** : 28 samedis – 201 participants (7 ados en moyenne) – 84 h d'animation.
- **2011/2012** : 30 samedis – 197 participants (6,7 ados en moyenne) – 84 h d'animation.

ATTENTION : depuis la rentrée de septembre 2012, la participation baisse, nous avons été contraints de supprimer des samedis faute d'inscrits. Il serait dommage que cette activité disparaisse !

Evolution de la fréquentation des vacances

2010/2011 :

- Hiver : 14
- Printemps : 23
- Eté : 91
- Automne : 24

2011/2012 :

- Hiver : 20
- Printemps : 22
- Eté : 105
- Automne : 29

Le budget 2011

- Budget global : 62 445 €/an
- Subvention CAFY : 2 307 €/an
- Participations familiales : 16 895 €/an
- Reste à charge pour la commune : 43 243 €/an

Exemple de programme pour les vacances :

- **J1** : piscine - patinoire
- **J2** : tumbling - schuttle – escalade – magie (Yvelines Campus)
- **J3** : bowling - cinéma
- **J4** : gymnase – Laser Quest
- **J5** : multimédia – grimpe d'arbres – paintball – équitation – voitures télécommandées (Yvelines Campus)

Exemple de programme pour les samedis :

- **S1** : cinéma
- **S2** : activité manuelle
- **S3** : sortie vélo
- **S4** : patinoire

Tous les renseignements et les programmes sont disponibles sur le site internet de la mairie et auprès du service Jeunesse : contactez Damien Ozil au 01 34 61 72 48 – dozil@lemesnilsaintdenis.fr



Evelyne Aubert
Adjoint au Maire
chargé de l'Education



Les initiatives d'un Syndicat qui marche !

L'une des missions du syndicat d'initiative est de promouvoir le territoire dans lequel il est implanté. C'est pour cette raison que toute l'équipe du Mesnil œuvre tout au long de l'année en empruntant de nombreuses voies, des sentiers inédits vers des balades organisées par exemple. Plus d'une vingtaine de Mesnilois découvre à chaque sortie un paysage nouveau, un sentier caché, un château méconnu dans une ambiance détendue et conviviale. Chacun y trouve son compte, à son rythme. On a même le temps de bavarder, de faire connaissance pendant les 10 km en moyenne que le groupe parcourt, et celui-ci ne cesse de s'étoffer.

Il arrive même de partir vers de nouveaux horizons, à la rencontre d'autres paysages et modes de vie, sac à dos, plein d'entrain. Ainsi les balades ont amené leurs adeptes jusqu'à Bazoches-sur-Guyonne pour une journée le long des sentiers balisés jusqu'à la maison de Jean Monnet et celle de Louis Carré.

En septembre, 18 randonneurs ont découvert les forêts de la plaine vosgienne et le patrimoine des maîtres verriers. Ils ont ainsi célébré à leur façon la journée mondiale du tourisme à l'ancienne station thermale de Martigny-les-Bains.

Mémorable journée du patrimoine

Bien sûr, le SI ne néglige pas pour autant son village. Le 16 septembre 2012 la journée du patrimoine restera marquée d'une pierre blanche. Il faut dire que le soleil était au rendez-vous. 450 personnes ont visité notre château mairie et ont admiré les belles photos de notre concours "Les quatre saisons au Mesnil Saint Denis" qui se terminait par une grande exposition.



Lors de la Journée du patrimoine dans le parc du château mairie...

© photo P. Ryan

Les masqués vénitiens venus de différents coins de France ont su mettre en valeur ce lieu chargé d'histoire ; et en fin d'après-midi pour terminer, les vieilles voitures du club rambolitaïn **Les rendez-vous de la Reine** associées aux masqués ont ravi le cœur et les yeux de nombreux curieux.

Nostalgie, souvenir, mystère derrière le masque, coquetterie, juste un pur moment de bonheur !

Pour suivre les activités du Syndicat d'initiative, un simple clic : <http://simesnilsaintdenis.e-monsite.com>



Si les balades du SI vous tentent, n'hésitez pas à nous rejoindre !

© photo M N Roulier

Un cabinet de **sophrologie-relaxologie** au Mesnil



De nationalité allemande, Régina Hartmüller réside au Mesnil depuis 2003 avec son mari "british" - leurs voisins les ont d'ailleurs surnommés "les Européens" !

Après avoir travaillé pendant 20 ans dans les ressources humaines dans l'industrie automobile, Mme Hartmüller s'est reconvertie dans la relation d'aide et le conseil. Diplômée en tant que sophrologue et relaxologue, elle crée son

activité et installe son cabinet à son domicile en septembre 2012. Parallèlement, elle exerce comme consultante et formatrice RH auprès des entreprises et des cabinets de conseil RH.

Elle a effectué un stage de sophrologie dans la Maison de Retraite Le Fort Manoir pour faire bénéficier les personnes âgées de notre commune de ces thérapies.

Bien que complémentaires, la sophrologie et la relaxologie sont deux approches différentes qui ont des visées thérapeutiques différentes et entre lesquels il y a parfois confusion.

Mme Hartmüller vous accueille à son domicile sur rendez vous du lundi au samedi de 9h 19h.

Regina Hartmüller-Agar
12 allée Jacques de Molay
78320 Le Mesnil Saint Denis
Tél. : 01 34 61 71 57
Portable : 06 77 12 13 72
Courriel :
regina.hartmueller.agar@gmail.com



Auberge de la **photo**

Christian Vasselin habite la commune du Mesnil St Denis depuis 1985. Durant 34 ans de carrière professionnelle dans le monde de la photographie, il a occupé des postes variés, allant de la prise de vue à la formation en passant par le laboratoire photo, la vente et le marketing, dans des entreprises de renom aujourd'hui disparues suite à la chute de la photographie traditionnelle. Depuis deux ans, il s'est installé à son domicile comme photographe indépendant sous le nom Auberge de la Photo.

Pas de boutique car son activité est essentiellement tournée vers le service :

- prise de vue événementielle (mariage, baptême, noces d'or, séminaire, anniversaire, animations),
- portrait à domicile,
- confection de livres photos, de diaporama...
- formation à la prise de vue et aux logiciels de traitement d'images (Lightroom, Photoshop...),
- récupération de photos ou vidéos effacées par erreur sur les cartes mémoires...

La liste n'est pas exhaustive. N'hésitez pas à le contacter quel que soit votre projet.

Christian Vasselin est également membre du Club photo du CLC. À ce titre, il

participe à l'exposition annuelle organisée par celui-ci. Il expose aussi régulièrement à titre personnel. Sa dernière exposition *Empreintes* s'est tenue à Fort Manoir au mois de juin 2012.

Il anime aussi des formations au Club photo du CLC et des conférences sur la photographie dans le cadre des activités des Ateliers informatiques du Mesnil.



▲ Parmi les spécialités du photographe Christian Vasselin, les prises de vues d'événements : mariage, baptême, séminaire...

Auberge de la Photo

17 rue des écuysers
78320 Le Mesnil Saint Denis
Tél. : 06 98 76 76 30
Courriel : aubergedelaphoto@gmail.com
Sites : www.aubergedelaphoto.com – www.recupphotos.com

Un nouveau **kiné**



Eric Amhi est né à Paris et s'est installé au Mesnil St Denis en 1967 avec ses parents, à l'âge de 10 ans.

Il devient kinésithérapeute diplômé d'Etat en 1981 à Paris où il ouvre un premier cabinet pendant 10 ans dans le 19^e arrondissement. Puis il part s'installer aux Antilles, plus précisément aux Saintes, îles au sud de la Guadeloupe, toujours en libéral pendant 21 ans. Mais la nostalgie a dû le gagner car il revient au Mesnil St Denis pour ouvrir son nouveau cabinet en avril 2012.

Il travaille avec toutes formes de pathologies : rhumatologie, orthopédie, neurologie, pédiatrie, soins palliatifs... Il s'occupe des patients dès leur premier âge jusqu'à 104 ans (voire plus –il avait une patiente aux Saintes de cet âge !).

Soins à domicile et au cabinet, sur rdv du lundi au vendredi.
Tél. : 06 52 10 11 58

La graphothérapie ou rééducation de l'écriture

« L'objectif de la graphothérapie, explique Nathalie Vanneph, est de remédier à certains troubles de l'écriture appelés dysgraphies, en particulier chez l'enfant et l'adolescent pour qui la qualité de l'écriture est déficiente (par exemples : trop lente, fatigante, pas soignée, difficile à lire...) en dehors de tout trouble neurologique ou intellectuel avéré.

La graphothérapie redonne les techniques d'un geste efficace pour une écriture plus lisible, fluide et rapide en s'adaptant à l'âge et à la personnalité.

Elle contribue ainsi au "mieux être" et à la réussite scolaire en optimisant le mouvement graphique. »

Nathalie Vanneph, graphothérapeute

8 rue du Pré aux Cerfs, Le Mesnil St Denis - Tél. : 06 74 83 87 13



Visite du côté des agences immobilières...

Changement de franchise



Après avoir été ingénieur commercial grands comptes chez IBM, Samuel Vulin désire créer son entreprise. Il ouvre sa première agence immobilière en 2007 à Coignières sous la franchise Laforêt puis s'installe rue Raymond Berrurier au Mesnil Saint Denis. Il a décidé de rejoindre désormais le réseau national Arthurimmo.

« Cette enseigne dispose d'un site internet très actif et mène actuellement une grande

campagne de publicité sur BFM TV. Au Mesnil, nous avons mis en place les QR code sur notre vitrine, ce qui permet de la rendre interactive ! »

Tél. : 01 30 05 04 04 / 06 20 68 73 12

www.arthurimmo.com

Une nouvelle enseigne porte Henri IV



« Cette enseigne dispose d'un site internet très actif et mène actuellement une grande

campagne de publicité sur BFM TV. Au Mesnil, nous avons mis en place les QR code sur notre vitrine, ce qui permet de la rendre interactive ! »

Tél. : 01 30 05 04 04 / 06 20 68 73 12

www.arthurimmo.com

A Henriville, au cœur de la Porte Henri IV –au n°9–, vient d'ouvrir une nouvelle agence : Henri IV Immobilier.

Sophie, Thierry et leur équipe, spécialisés dans les transactions immobilières depuis plus de 30 ans et Mesnilois depuis 45 ans sauront vous conseiller et vous aider dans vos futurs projets d'achat ou vente de biens immobiliers. « Notre expérience du terrain nous permet notamment d'accompagner

les futurs acquéreurs pour leur faire connaître et apprécier le bien vivre dans notre charmant village.

Notre principal objectif : être à l'écoute du client, le guider en offrant un service de qualité personnalisé répondant à ses besoins. »

Tél. : 01 30 16 13 60

CIT Immobilier Agestimmo étoffe son équipe mesniloise

Nouvelle recrue, Monique Leroy rejoint l'équipe de Philippe Lohse, le directeur de CIT Immobilier Agestimmo. L'enseigne présente au Mesnil Saint Denis depuis plus de 20 ans compte aujourd'hui quatre collaborateurs expérimentés, spécialisés et vivant sur le secteur du Mesnil Saint Denis. Une situation de proximité qui, ajoutée à une ouverture 6 jours sur 7 toute l'année confère à l'agence située face à l'église une expertise locale indéniable. Évaluation des biens, rapidité des délais de transactions, gestion locative, expertise juridique et garantie professionnelle FNAIM/CGAIM, communication forte et permanente sont autant d'atouts que l'agence met au service de sa clientèle pour sécuriser et optimiser la gestion de son patrimoine immobilier.

Tél. : 01 34 61 45 45

www.citimmoilierlemesnil.com



L'expérience selon Immobilière Cap Yvelines

L'agence Immobilière Cap Yvelines, implantée depuis 16 ans au Centre Commercial Champmesnil est dirigée par Linda Rouah, titulaire d'une maîtrise en Droit privé et diplômée de l'I.C.H. (Institut des études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation). Ses connaissances en droit immobilier et sa grande expérience du secteur lui permettent d'apporter des conseils experts lors de toutes transactions.

Avec son équipe, elle couvre tous types de projets immobiliers : vendre, acheter, louer ou faire gérer votre bien. Et afin d'optimiser ceux-ci, elle travaille avec un réseau de plus de 12 agences partenaires.

Contact Linda Rouah : 06 75 86 43 23

Départ en retraite de Maryvonne Boutet



Arrivée en 1994 en qualité d'animatrice, Maryvonne Boutet a d'abord été employée par l'association Centre de Loisirs et Garderies créée à l'initiative d'élus municipaux pour organiser les accueils le matin et le soir dans les écoles ainsi que durant les vacances scolaires. En 2001, elle a suivi le mouvement du personnel repris par le CLC dans le cadre du transfert de l'activité. Elle est alors devenue directrice-adjointe puis directrice en 2002 au départ en retraite de la titulaire (Danielle Faure).

En 2010, lorsque les accueils péri-scolaires et le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) ont été confiés par la commune à l'IFAC78, elle a encore une fois changé d'employeur. Le mercredi 1^{er} février, une fête-surprise préparée par toute l'équipe de l'IFAC, avec la complicité de son époux, a permis à la municipalité de lui exprimer une sincère reconnaissance pour le travail accompli au cours de toutes ces années au service des petits Mesnilois.

Nous lui souhaitons une excellente retraite sous le soleil de Provence qu'elle rejoint pour se rapprocher de ses enfants. Béatrice Pitau, directrice-adjointe, lui succède au poste de directrice, assistée par Fabrice Lancet qui devient adjoint.



Remise des médailles Jeunesse et Sports par David Douillet

Le Maire, Jean Créno, et son adjointe aux Sports Evelyne Aubert ont profité de la cérémonie des vœux de l'ASMD pour remettre leurs médailles aux récipiendaires 2011. Ont été nommés pour la médaille de bronze Jeunesse et Sports :

- Frédéric Gilet pour la section Tir à l'arc,
- Philippe Guin pour la section Tennis de table et bureau de l'ASMD ainsi que plusieurs autres participations bénévoles (judo, association des commerçants),
- Jean-Marie Hamier pour la section Natation synchronisée,
- Anne-Marie Leroux pour la section Natation synchronisée,
- René Mence pour la section Football.

Le jeudi 16 février, toute la promotion 2011 était invitée à la Préfecture des Yvelines pour recevoir les diplômes correspondants, remis par Monsieur David Douillet, ministre des Sports. Les représentants du Mesnil Saint Denis ont été très heureux de participer à cette cérémonie très sympathique au cours de laquelle ils ont pu apprécier la simplicité de ce grand sportif et sa proximité avec le monde associatif.

Bravo aux médaillés et merci Monsieur Douillet !

Evelyne Aubert
Adjoint au Maire
chargé de l'Education



La vie au Mesnil

Par Catherine Belin,
Adjoint au Maire chargé
des affaires culturelles,
de la vie locale, des fêtes
et cérémonies



Ambiance estivale pour le **Carnaval printanier**

Tee-shirts et petits bras ronds à l'air, c'était bien le printemps le 24 mars, plutôt l'été d'ailleurs ! Et c'est une foule très nombreuse, aux rythmes des *Macabés* qui accompagnait « bonhomme hiver » jusqu'à l'école de Champmesnil où le Maire se fit un plaisir de le faire flamber.

Jazz à toute heure, le bonheur !

Pour l'édition 2012 du festival intercommunal Jazz à toute heure, la salle de spectacle du CLC accueillait le 24 mars Kicca y Intrigo, un délicieux, pétillant et séduisant mélange de charme italien et de culture anglo saxonne.

Quel bonheur que de suivre cette adorable et féline chanteuse accompagnée de son groupe Intrigo jouant entre soul, jazz et boogaloo. Résultat, un public enthousiaste et conquis qui fit, ce soir-là, une ovation à Kicca y Intrigo.



NB : Jazz à toute heure revient au Mesnil samedi 23 mars 2013 avec le fabuleux groupe Electro Deluxe : entre soul et funk, groove électro et hip hop jazzy pour une ambiance survitaminée très communicative !



Célébration du 67^e anniversaire de la victoire du **8 mai 1945**



Recueillement et émotion pour la célébration de cet anniversaire. Les Mesnilois, enfants, parents et personnalités ont été très nombreux à participer à cette cérémonie.

Saluons les paroles de femmes relayées par les élèves du Collège Philippe de Champagne qui, depuis quelques années maintenant, sont présents lors des cérémonies du souvenir.

13^e échange franco allemand du Collège Sainte Thérèse



26 élèves du lycée Ernst Mach Gymnasium de Haar, commune de Munich ont été reçus du 8 au 16 mai par leurs correspondants du collège Ste Thérèse.

Mercredi 9 mai, les jeunes allemands ont visité notre commune et le château mairie en compagnie de Mme Aline Breton, conférencière du Syndicat d'Initiative ; cette visite s'est achevée par une petite réception donnée en l'honneur de nos jeunes visiteurs et en présence de Monsieur Créno et de nombreux élus.

La vie au Mesnil

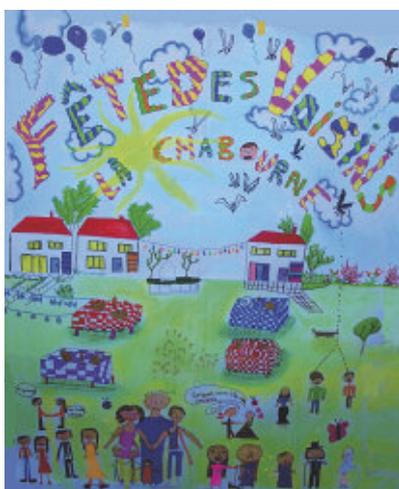


Vide-greniers : en mai, chine ce qui te plaît !

Organisé dimanche 13 mai par le Comité de Jumelage en partenariat avec le Comité des Fêtes, le vide-greniers de printemps, rendez-vous de nombreux Mesnilois, a attiré une foule considérable.

Des frites, des frites... (180 kg consommés ce jour !).

Ce cri de ralliement a réuni chineurs et brocanteurs amateurs ou professionnels, heureux de se rencontrer avec, luxe suprême, la joie de dévorer la mythique andouillette-frites du Comité des Fêtes sous un soleil particulièrement généreux ce dimanche.



Fête des voisins vendredi 1^{er} Juin

Dans différents quartiers, des voisins se sont réunis ... et ont à coup sûr trinqué au plaisir d'habiter dans notre charmante commune !

L'Air de Rien en concert samedi 2 juin

Un air, une ritournelle, quelques notes, un chœur, des cœurs qui battent pour la musique, le plaisir est toujours aussi communicatif avec l'Air de Rien !



Les 50 ans du groupe St Exupéry

Samedi 2 et dimanche 3 juin, louveteaux, parents, guides, chefs et cheftaines, caravelles, compagnons ou encore farfamamans se sont retrouvés pour fêter les 50 ans du groupe Saint-Exupéry des Scouts et Guides de France du Mesnil Saint Denis. Joie et succès pour ce week-end de partage entre pionniers et jeunes scouts.



Feu de la Saint Jean : le retour

Fin d'après midi musical, saucisses-frites et chaleur du brasier, rien ne manquait samedi 23 juin lors de l'organisation de ce feu de la St Jean allumé à 22h dans le parc du château.

Profitant d'une belle journée, le Syndicat d'Initiative, avec la complicité du Comité des Fêtes, renouait avec une tradition tombée depuis quelques années dans l'oubli sur la commune.

Les Mesnilois auront sans doute été sensibles à l'idée puisqu'ils étaient très nombreux à se réchauffer autour de cette superbe flambée.



Gala de danse du CLC salle Jean Racine

Rendez vous incontournable du CLC tous les deux ans, l'école de danse se produisait les 16 et 17 juin salle Jean Racine à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

« Le tour du monde en 80 jours » était le thème choisi pour le spectacle des plus jeunes.



9^e Forum des associations :

pour faire le plein d'activités !

Tout juste de retour de vacances et dans la foulée de la rentrée des classes, ce 8 septembre nous voici donc rassurés sur les multiples activités qui vont agréablement occuper les week-end, soirées et temps libre de nos petites têtes blondes : sport, loisirs, culture, tous les partenaires étaient présents pour vous réserver sourire et excellent accueil. Les Mesnilois sont toujours très fidèles à ce rendez vous. Bonne saison à tous !



Les nouveaux arrivants

Comme chaque année, les « nouveaux » Mesnilois étaient conviés à une visite guidée de la commune. Ils étaient une trentaine, samedi 15 septembre, à avoir répondu présents à cette invitation.



Mise à l'honneur des bacheliers 2012

Samedi 15 septembre, Jean Créno, Maire de la commune, et de nombreux élus ont tenu à féliciter les bacheliers ayant été reçus avec « mention ». Lors d'une petite réception, les 19 jeunes gens se sont vus remettre un cadeau en guise d'encouragement pour leurs bons résultats.



Journée du Patrimoine à l'heure vénitienne

Dimanche 16 septembre, le Syndicat d'Initiative avait réservé une jolie surprise à tous les visiteurs. Les masqués vénitiens de France étaient présents et recevaient les superbes équipages des Rendez vous de la Reine dans le parc du château.



15 musiciens sur scène, ça décoiffe !

Samedi 6 octobre, le CLC accueillait Uniswing, les Vintage Guy's Jazz et la toujours spectaculaire formation de Michel Meilhac les Jazzmen du Colombier fondée il y a plus de 40 ans au Mesnil Saint Denis. Les jeunes talents viennent régulièrement renouveler le groupe assurant ainsi sa pérennité ; quant à son répertoire, il remonte aux premiers temps du jazz.



Fête de la Saint Denis, une tradition conviviale

Toujours aussi fréquentée et appréciée, la brocante de la Saint Denis (dimanche 7 octobre) accueille un grand nombre de visiteurs. Moules frites, andouillettes et hot dog sont toujours les bienvenus pour ce très convivial rendez vous des visiteurs, exposants mais aussi forains, tous fidèles de la « plantureuse » buvette du Comité des Fêtes.



Le fabuleux destin de Lydia Martinico

Fille d'un artisan de la commune italien et d'une mère franco-italienne, Lydia qui a grandi au Mesnil et étudié la danse au CLC, sait parfaitement restituer son « double héritage ».

C'est donc un public tout acquis et galvanisé qui assistait à ce génial concert au CLC le 22 septembre.

Elève du Petit conservatoire de Mireille, complice d'Henri Salvador qu'elle a longtemps accompagné, évoquant Nicole Croisille, c'est accompagnée de cinq tout aussi fabuleux musiciens que Lydia Martinico nous a fait passer une extraordinaire soirée. Merci Lydia pour ce merveilleux moment musical.





Un lien c'est tout !?

Après avoir sillonné le nouveau Parc durant de longs mois, le collectif PetitPoisPrincesse nous a restitué ce « voyage » sous la forme d'un spectacle couplé à une exposition de photographies. Dimanche 21 octobre, sur la scène et dans la salle du CLC nous avons rencontré le Parc et ses 51 communes à travers des sons, des images, des paroles d'habitants : comment allons nous échanger, nous rapprocher, partager, tout est à inventer... un spectacle vivant !

Sur le podium des années de carrière...



Samedi 10 novembre avait lieu la cérémonie de remise des médailles du travail.

Accompagnées de leurs familles, 22 personnes avaient répondu à l'invitation de la commune afin de recevoir cette distinction au terme de 20, 30 et même 40 années de vie professionnelle.

Au titre des promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet 2012, ont été honorés :

Médailles d'argent (20 ans de carrière)

Mr. Sylvain Bourdillon, Mme Véronique Bretagne, Mme Isabelle Brignone, Mr. Alain Brouillard, Mr. Philippe Girard, Mme. Frédérique Grégoire, Mme Martine Lamidey, Mr. Laurent Le Maître, Mme Martine Sarradet, Mr. Bernard Sévrain, Mme Sophie Tour, Mme Jocelyne Wanegue.

Médailles de Vermeil (30 ans de carrière)

Mr. Sylvain Bourdillon, Mr. Alain Brouillard, Mr. Bernard Callier, Mme Martine Lamidey, Mr. Laurent Le Maître, Mr. Jean-Philippe Mathieu, Mr. Gérard Mjécace.

Médailles d'Or (35 ans de carrière)

Mr. Sylvain Bourdillon, Mr. Jacques Boutard, Mr. Jean-François Legentil, Mr. Dominique Raimond, Mr. Jacques Toudic.

Médaille Grand Or (40 ans de carrière)

Mme Jocelyne Martin

Médaille d'Or Agricole

Mr. Jacques Delsahut

Médaille Grand Or Agricole

Mme Marie Laure Delsahut

Dimanche 11 novembre : solennité et chaleur

De très nombreux Mesnilois ont rejoint, à l'issue de la messe dominicale, le public rassemblé près du monument aux morts pour assister à la commémoration du 94^e anniversaire de l'Armistice signé le 11 novembre 1918.



La prise de parole des enfants de nos deux collèges ainsi que la participation des Chœurs du Mesnil et de L'Air de Rien, les chorales du Mesnil, ont ponctué avec chaleur cette très émouvante cérémonie du souvenir.

34^e Week-end artisanal au CLC et toujours autant de surprises !

Si les parfums et les matières ne peuvent se traduire en images, les couleurs elles, sont bien présentes... Quel bonheur et quelle créativité de la part des exposants présents lors de ce 34^e Week-end artisanal ; chaque fois, depuis plus de trente ans, la surprise et l'admiration sont au rendez-vous. Un immense merci au CLC d'avoir organisé, en cette fin de semaine « tristounette » de novembre, une manifestation nous préparant aux festivités de fin d'année.



Du syndrome NIMBY à la stratégie BIMBY

Connaissez-vous le syndrome NIMBY (Not In My Backyard, "pas dans ma cour") où l'on tolère l'implantation d'équipements et de logements... mais chez les autres ? C'est parfois le signe d'un égoïsme absolu qui refuse les nécessités d'un projet collectif, la perte de la notion d'intérêt général. Il paralyse les projets, un nouvel adage stipulant qu'un élu qui bâtit est un élu battu ! Mais c'est parfois aussi la réaction d'habitants inquiets, qui ont le sentiment de ne pas être consultés sur les projets qui vont modifier leur cadre de vie. Il serait dommage pourtant qu'un déficit de concertation empêche tout projet venant des élus ou, au contraire, discrédite toute proposition alternative venant des habitants. Car des solutions existent, en travaillant au

cas par cas, et en produisant des concepts auxquels ne s'opposent pas les habitants mais, au contraire, qu'ils réclament. C'est par exemple le projet BIMBY (Build In My Backyard, "construis dans ma cour" – voir <http://bimby.fr>), qui veut démontrer que les intérêts particuliers peuvent aller dans le sens de la collectivité. Il propose une densification douce en comblant les "dents creuses", ces espaces entre pavillons. Il ne s'agit pas de détruire ces zones mais d'y intégrer les exigences nouvelles issues notamment du Grenelle de l'environnement en s'appuyant sur les évolutions des ménages. Concrètement, le projet vise à mobiliser le foncier "caché" par un patient travail de terrain dans le but d'encourager et de cana-

liser les initiatives individuelles. Il s'agit à la fois d'aider à définir des règles d'urbanisme adéquates et de conseiller les particuliers. Des communes comme Le Tremblay-sur-Mauldre ou Les Essarts-le-Roi ont d'ores et déjà testé la démarche. Le PNR de la Vallée de Chevreuse a d'ailleurs fait voter une subvention pour les communes qui s'engagent dans ce projet à l'occasion de leur PLU. Pourquoi pas nous ? Dans notre ville aussi, la concertation doit être possible grâce à la mise en place de tels outils de démocratie participative, avec lesquels devrait se dessiner la ville de demain, notre ville.

**Dominique Dario, Christian Mazé,
Emmanuelle Betouille, Jean Lepercque,
vos élus Le Mesnil en Mouvement**

Beaurain : M. le maire n'abandonne pas le projet.

Malgré :

- 600 signatures d'une pétition demandant de surseoir au projet et réfléchir à autre chose moins coûteux et plus utile. Ce nombre est significatif car les 2500 foyers du Mesnil n'ont pas été, tous, approchés ;
- une révision à la hausse du coût des travaux : 5,66 M€ à fin 2011 ;
- les subventions se réduisent comme peau de chagrin : le contrat avec le département se limite à 0,5 M€, celui avec la région à 1 M€ mais ne seront pris que les travaux faits au 8/5/2013 et l'appel d'offres vient à peine d'être lancé. A mon avis la commune recevra au plus 0,5 M€ contre 1,5 M€ prévus, d'où un emprunt de 3,5 M€ remboursé par l'impôt qui augmentera de ce seul fait d'environ 5%, plus l'impact des autres frais de personnel, d'entretien, etc.

Le maire et son 1^{er} adjoint :

- ignorent cette pétition,
- continuent à faire travailler les architectes : les honoraires restant à payer sont de 208 900 € qui s'ajoutent aux 127 500 déjà payés soit environ le prix de l'aménagement de la crèche ou deux années de rénovation de routes ;
- n'informent ni le conseil, ni les commissions ; celle des travaux ne s'est pas réunie depuis mi-2010 ;
- ne donnent aucune information sur le site de la mairie ou le bulletin ;
- laissent dormir en caisse 1,5 M€ issu de la vente de terrains nous appartenant, au lieu de réduire la dette ou investir pour développer un habitat social raisonnable : les pénalités SRU, suite à la non atteinte des objectifs de diversification

de l'habitat, pourraient être multipliées par 5 d'où, d'après le maire, une augmentation d'impôt de 6%. Suite à ces constats de carence successifs depuis 2002, l'Etat a retiré au maire son droit de préemption.

C'est une des nombreuses bombes à retardement que laisseront M. le maire et son 1^{er} adjoint à la fin du mandat en se magnifiant par un édifice inutile, plus des barres d'immeubles de 12 m. de haut alors qu'on aurait pu diversifier l'habitat par des constructions plus raisonnables comme l'avait fait l'adjointe à l'urbanisme quand on lui laissait plus d'initiative.

**Jacques Minéry
conseiller de l'opposition**

Absence de transparence + obstination = carence

Quand vous lirez ces lignes écrites début novembre 2012, les carottes seront cuites.

Le maire ne pourra plus préempter, ni ne pas préempter ⁽¹⁾. C'est le préfet qui exercera ce droit pour faire des logements sociaux, au pas de charge et comme il voudra ⁽²⁾.

Et pourtant ! Nous devons en avoir de l'ordre de 500. Nous en avons une centaine bien faite, d'ailleurs. Mais nous pourrions en avoir plus de 250 sans construire de grands programmes et, ainsi, pouvoir continuer à maîtriser l'urbanisation de notre commune tout en évitant le constat de carence.

Le maire n'a pas su... ou plutôt n'a pas voulu agir dans ce sens.

Il n'a même pas daigné répondre au courrier « diversification de l'habitat par une politique foncière active » qui lui a été adressé le 7.07.2010 (un an avant l'arrêté de carence) par

les différentes oppositions réunies sur ce sujet important pour l'avenir de notre commune.

Il s'est contenté de vendre un terrain (à côté du collège) pour des logements sociaux et privatifs et il gèle une grande partie du 1,8 million obtenu pour faire une salle de spectacle de 5 millions à la ferme de Beaurain au lieu d'acheter de nouveaux terrains.

Il achète récemment des locaux artisanaux (340 000 euros) pour faire un rond-point dont le besoin n'est vraiment pas manifeste.

Il fait une modification partielle du POS au bénéfice de propriétaires de terrains non constructibles et du promoteur CFH, filiale des Nouveaux Constructeurs qui impose, sans mise en concurrence, le bailleur social OPIEVOY dont le maire est administrateur. Il ne veut pas vendre à un bailleur social une vingtaine de logements communaux (sur 27 existants).

Il n'a pas fait feu de tout bois pour reconvertir le foyer SULLY en plus de 100 logements sociaux.

Comme toujours, il a fait ce qu'il veut, comme il veut, quand il veut tout en organisant des simulacres de participation aux décisions.

**Alain Réminiac
Tous Ensembles pour le Mesnil**

⁽¹⁾ Convention SRU - préambule : « L'Etat dispose, suite au constat de carence, du droit de préemption sur l'ensemble de la commune, sont visés les terrains bâtis et non bâtis affectés au logement... »

⁽²⁾ Et article 4 du contrat de Mixité Sociale : « la commune garantira les prêts des bailleurs sociaux et participera à l'équilibre financier par le biais de subvention pour surcharge foncière, de moins value de cession ... » L'Etat décide et la commune paye.

État civil

Consultation des registres d'état civil

Tous les actes de naissance, mariage et décès survenus au Mesnil Saint Denis sont répertoriés dans les registres d'état civil. Seuls ceux antérieurs à 1905 sont consultables, sur rendez-vous, au service "Administration générale" de la mairie. Toutefois, l'état de ces documents, dû à leur ancienneté, ne permet pas d'en faire des photocopies. Ces registres d'état civil sont également disponibles sous format numérique auprès des archives départementales : 2 avenue Lunca à Montigny-le-Bretonneux ou sur le site www.cg78.fr/archives.



Naissances

◆ Ty Mattéo	4 janvier 2012	◆ Bigot Tom	17 février 2012	◆ Saint-Martin Constance	14 juillet 2012
◆ Longepée Sarah	11 janvier 2012	◆ Conte Romane	22 février 2012	◆ Chevaldonnet Alexandre	17 juillet 2012
◆ Lopes Capucine	16 janvier 2012	◆ Faburel Jasmine	25 mars 2012	◆ Masson Gomes Goncalves Eness	21 juillet 2012
◆ Le Bars Aliwen	21 janvier 2012	◆ Sekula Dimitri	20 avril 2012	◆ Caumont Antoine	3 août 2012
◆ Méline Aloïs	28 janvier 2012	◆ Wartelle Axel	27 avril 2012	◆ Dumenil Lucile	9 août 2012
◆ Cabaj Elsa	5 février 2012	◆ Guillard Etienne Océane	30 avril 2012	◆ Bouteiller Tom	15 août 2012
◆ Massonnet Hugo	9 février 2012	◆ Rodriguez Noémie	14 mai 2012	◆ Koch Alice	22 août 2012
◆ Veerabadren Mathis	10 février 2012	◆ Watier Hanaé	26 mai 2012	◆ Vigot Juliette	29 août 2012
		◆ Richard Jeanne	7 juin 2012	◆ Colas Estelle	31 août 2012
		◆ Demolliens Timo	7 juin 2012	◆ Zhang Raphaël	11 septembre 2012
		◆ Armellino Esteban	15 juin 2012	◆ Lacan Grégoire	22 septembre 2012
		◆ Sintes Marius	7 juillet 2012	◆ Benoï Océane	29 septembre 2012
		◆ Boyer Cléa	11 juillet 2012	◆ Damini Ivanie	25 octobre 2012
		◆ Barradas Boin Perrine	11 juillet 2012	◆ Del Fabbro Mattéo	30 octobre 2012

Mariages

◆ Durand Sébastien et Rino Angela	18 mai 2012	◆ Mihalevich Julien et Cregut Elodie	24 août 2012
◆ Lorant Benoît et Mazé Stéphanie	9 juin 2012	◆ Lefevre Olivier et Watier Fabienne	25 août 2012
◆ Monot Patrick et Feron Lysiane	23 juin 2012	◆ Berçot Sébastien et Lascaux Ariane	25 août 2012
◆ Eychenne Marc et Fayard Lucie	23 juin 2012	◆ Tcherbakoff Olivier et Veinberg Carole	29 août 2012
◆ Babin Thierry et Boitel Ingrid	30 juin 2012	◆ Molinard Richard et Diabate Julia	8 septembre 2012
◆ Moriot Daniel et Prigent Liliane	30 juin 2012	◆ Roux Patrick et Nobecourt Corinne	29 septembre 2012
◆ Baudel Florent et Bregeon Anne-Claire	7 juillet 2012	◆ Conwerth-Culot Davy et Dupont Claire	13 octobre 2012
◆ Parmantier Fabien et Le Duc Virginie	7 juillet 2012		

Décès

◆ Fraboulet veuve Daudin Geneviève	12 janvier 2012	◆ Armengod Antonio	21 mai 2012
◆ Fouant Christian	13 janvier 2012	◆ Laurent veuve Fidelle Pierrette	26 mai 2012
◆ Turck veuve Lienhart Renée	19 janvier 2012	◆ Ganancia épouse Verdier Arielle	1 ^{er} juin 2012
◆ Ferraud Louis	24 janvier 2012	◆ Julien épouse Oudard Mireille	1 ^{er} juin 2012
◆ Bourdon Paule	4 février 2012	◆ Banderier Gérard	9 juin 2012
◆ Semenzi Maurice	9 février 2012	◆ Batard Robert	12 juin 2012
◆ Rolland veuve Richard Suzanne	11 février 2012	◆ Baloche veuve Kolodenny Lucienne	15 juin 2012
◆ Manzat Maria	6 mars 2012	◆ Renaudin Hélène	20 juin 2012
◆ Tournadre Pierre	7 mars 2012	◆ Jornat Jules	22 juin 2012
◆ Bernard Patrick	15 mars 2012	◆ Tomasini veuve Palabaud Favorita	24 juin 2012
◆ Hamel veuve Abramowitz Jeannine	16 mars 2012	◆ Danset Marie	10 juillet 2012
◆ Pépin veuve Bahin Bernadette	18 mars 2012	◆ Brindejonc de Tréglodé veuve Mistler-Level Marie	12 juillet 2012
◆ Bacon Francis	22 mars 2012	◆ Royer Daniel	26 juillet 2012
◆ Nivaille veuve Simon Madeleine	28 mars 2012	◆ Le Bonhom veuve Le Bihannic Jeanne	9 août 2012
◆ Le Corre Fernand	29 mars 2012	◆ Fangouze Bernard	10 août 2012
◆ Decup Maurice	30 mars 2012	◆ Colin Richard-Jacques	10 août 2012
◆ François Dit Sorton Claude	1 ^{er} avril 2012	◆ Thiollier veuve Faure Jacqueline	18 août 2012
◆ Raimbault épouse Mercier Yolande	4 avril 2012	◆ Roustan Christian	24 août 2012
◆ Désert veuve Socard Yvette	6 avril 2012	◆ Nagard veuve Gauthier Germaine	14 septembre 2012
◆ Petit veuve Dray Yvette	9 avril 2012	◆ Juguet Patrick	1 ^{er} octobre 2012
◆ Pellé veuve André Suzanne	12 avril 2012	◆ Davaille veuve Delbarre Germaine	8 octobre 2012
◆ Verchot Jacques	16 avril 2012	◆ Dodet veuve Rual Andrée	17 octobre 2012
◆ Camard Maurice	28 avril 2012	◆ Meethz épouse Houssin Barbro	21 octobre 2012
◆ Prache Corinne	4 mai 2012	◆ Houssais Jean-Claude	26 octobre 2012
◆ Lebon Charles	7 mai 2012	◆ Deslandes Gérard	17 novembre 2012
◆ Gohai veuve Baptiste Hélène	11 mai 2012	◆ Léon veuve César Paulette	17 novembre 2012

L'agenda de vos loisirs

LE MESNIL SAINT DENIS ET SES ENVIRONS

Janvier 2013

Mercredi 9

- Le CLC propose **L'Heure du conte**, contes pour enfants. 14h à la médiathèque. Entrée libre.

Samedi 12

- Cercle Philatélique de 10h à 12h au CLC.

Dimanche 13

- Le CLC propose un **Choco Théâtre**, spectacle pour enfants à partir de 3 ans. 15h salle de spectacle du CLC + salle du bar. 5 € adhérents / 7 € non adhérents.
- Le Club des Amis Retraités propose une sortie **déjeuner spectacle** de la somptueuse Revue « Féerie » au Moulin Rouge à Paris : 140 € par personne. Départ église du Mesnil à 11h.

Vendredi 18

- Le CLC propose **Fil O'Mesnil**, débat philosophique sur un thème donné. Salle de spectacle du CLC. 5 € adhérents / 7 € non adhérents.

Samedi 19

- L'Air de Rien propose un **concert**, chants divers. 15h pour les pensionnaires de Fort Manoir.

Dimanche 20

- L'Air de Rien propose **Fa la la la la, Chants de Noël**, adultes avec Solfeggio et Solféggietto. 17h30 église du Mesnil. 5 €.

Mardi 22

- Le CLC propose un **Thé dansant**, après-midi dansant. 14h30 salle de spectacle du CLC. 10 € tarif unique.

Vendredi 25

- Le Comité des Fêtes organise son **Assemblée générale**. 20h30 salle G. d'Estrée.

Samedi 26

- Le CLC propose un **Match d'improvisation théâtrale**. 20h30 salle de spectacle du CLC. 2 € adhérents / 5 € non adhérents.

Février 2013

Samedi 2

- Le CLC propose une **Rencontre musicale**, rencontre avec un artiste reconnu + échange avec l'artiste. 18h salle de spectacle du CLC. 8 € adhérents / 15 € non adhérents.

Mercredi 6

- Le CLC propose **L'heure du conte**, conte pour enfants. 14h à la médiathèque. Entrée libre

Du vendredi 8 février au vendredi 1^{er} mars

- Le Photo Club du CLC propose une **expo photos "Costumes et masques de Venise"**. Résidence Le Fort Manoir. Gratuit.

Samedi 9

- Le Syndicat d'Initiative propose un **concert de Francis Vidil**. 18h salon de lecture du château mairie. 8 € adhérents / 10 € non adhérents.

Samedi 16

- Le CLC propose une **Soirée cabaret humour**, avec Jérémy Cirot, imitateur. 20h salle de spectacle du CLC. 8 € adhérents / 15 € non adhérents.
- Cercle Philatélique de 10h à 12h au CLC.

Dimanche 17

- Le Club des Amis Retraités propose une sortie pièce de **théâtre** « Adieu, je reste... ! » au théâtre des Variétés à Paris : 68 € par personne. Départ église du Mesnil à 14h30.

Dimanche 24

- Le CLC propose un **Choco Théâtre**, spectacle pour enfants à partir de 3 ans. 15h salle de spectacle du CLC + salle du bar. 5 € adhérents / 7 € non adhérents.



Mars 2013

Mercredi 20

- Le CLC propose **L'heure du conte**, conte pour enfants. 14h à la médiathèque. Entrée libre

Jeudi 21

- Le Club de Bridge organise le **Tournoi de Printemps**. 13h30 à 17h au Club, annexe du Château. Gratuit pour les membres du club.
- Le Club des Amis Retraités vous emmène à Paris au théâtre Mogador voir un grand succès de Broadway, la **comédie musicale « Sister Act »** : 60 € par personne. Départ église du mesnil à 12h50.

Samedi 23

- **Jazz à toute heure : Electro Deluxe**. 20h30 Salle de spectacle du CLC.
- ASMD Judo : **Coupe Baby, fête des tous petits du judo**. Grande salle du Gymnase Philippe de Champaigne.
- Cercle Philatélique de 10h à 12h au CLC.
- Le Comité des Fêtes organise le **Carnaval des enfants**. Défilé à travers la ville, lâcher de ballons, goûter. 15h place Henri IV à l'école Champmesnil.

Dimanche 24

- ASMD Judo : **Coupe J.P. Retourné, fête interne du judo**. Gymnase Philippe de Champaigne.



Carnaval : samedi 23 mars 2013



- Le CLC propose un **Choco Théâtre**, spectacle pour enfants à partir de 3 ans. 15h salle de spectacle du CLC + salle du bar. 5 € adhérents / 7 € non adhérents.

Mardi 26

- Le CLC propose un **Thé dansant**, après-midi dansant. 14h30 salle de spectacle du CLC. 10 € tarif unique.

Avril 2013

Courant Avril

- **Assemblée générale** de l'Amicale des Anciens Combattants, dans les communs du château.

Lundi 1^{er}

- Le Syndicat d'Initiative organise une **Chasse aux œufs**. Les enfants de maternelle sont invités à ramasser les œufs. 11h cour du château mairie. 5 €.

Samedi 6

- Le CLC propose **Food music**, scène musicale et assiette gourmande avec Octave et Anatole. 19h ou 20h salle de spectacle du CLC. 8 € adhérents / 15 € non adhérents.
- Le Syndicat d'Initiative propose un **Récital de Francis Vidil**. 18h salon de lecture du château mairie. 8 € adhérents / 10 € non adhérents.

Dimanche 7

- Le Syndicat d'Initiative propose un **atelier scrapbooking**. 10h à 16h salles des communs du château. Renseignements au Syndicat d'Initiative.

Mercredi 17

- Le CLC propose **L'heure du conte**, conte pour enfants. 14h à la médiathèque. Entrée libre

Vendredi 19

- Le CLC propose un **Match d'improvisation théâtral**. 20h30 salle de spectacle du CLC. 2 € adhérents / 5 € non adhérents.

Samedi 20

- Le CLC propose un **Concert de l'école de musique**. 18h salle de spectacle du CLC. Entrée libre.
- Cercle Philatélique de 10h à 12h au CLC.

Samedi 27

- Le CLC propose **ElectroBar**, le bar du CLC se transforme en véritable scène amateur. 20h30 salle du bar du CLC. 5 € adhérents / 7 € non adhérents.

retrouvez toutes les informations sur le site www.lemesnilsaintdenis.fr

L'agenda de vos loisirs

LE MESNIL SAINT DENIS ET SES ENVIRONS

Mai 2013

Mercredi 8

- L'Amicale des Anciens Combattants : **Commémoration du 8 mai 1945** à l'église et au monument aux morts. Participation des Chœurs du Mesnil.



Samedi 11

- ASMD Football. **Tournoi Cédric Vagas, tournoi interne.** Stade Guy Lefebure.

Samedi 25

- Le CLC propose une **Soirée cabaret magie**, avec Jean-Michel Betoulle. 20h salle de spectacle du CLC. 8 € adhérents / 15 € non adhérents.
- Cercle Philatélique de 10h à 12h au CLC.

Dimanche 26

- Solfeggio et Solfeggiotto propose **A tout bout de chants**, concert des enfants de l'Air de Rien. 18h au CLC. Entrée libre.

Courant mai

- L'Amicale des Anciens combattants organise une **journée culturelle et gastronomique.** 50 à 60 € par personne.

Juin 2013

Samedi 1^{er}

- **Portes ouvertes au CLC**, pour une découverte des activités.

Dimanche 2

- Le Comité de Jumelage organise le **Vide-greniers de printemps.** Restauration et buvette assurées par le Comité des Fêtes. 8h à 18h place de l'église. Stands à réserver à partir de mars 2013.

Samedi 8

- Le Syndicat d'Initiative propose un **Récital de Francis Vidil.** 18h salon de lecture du château mairie. 8 € adhérents / 10 € non adhérents.
- ASMD Football. **Journée du club.** Stade Guy Lefebure.

Jeudi 13

- Le Club de Bridge organise un **Tournoi Méli-Mélo.** 13h30 à 17h au club, annexe du château. Gratuit pour les membres du club.

Samedi 15

- Le CLC propose des **Représentations théâtrales**, par Annick Laroche. Salle de spectacle du CLC. 2 € adhérents / 5 € non adhérents.
- L'Air de Rien propose une **Messe en ré de Antonin Dvorak**, avec les chœurs de Saint Mandé et Orchestre. 20h30 église de Chevreuse.

Dimanche 16

- Le CLC propose des **Représentations théâtrales**, par Annick Laroche. Salle de spectacle du CLC. 2 € adhérents / 5 € non adhérents.
- ASMD Judo. **Barbecue + Assemblée générale.** Gymnase Philippe de Champaigne.



- L'Association Paroissiale des Trois Clochers propose la **kermesse paroissiale**, restauration, jeux et maquillage pour les enfants, jouets, livres, brocante, animations, tombola. Terrain à côté de l'église.

Mardi 18

- L'Amicale des Anciens Combattants : **Commémoration 18 juin.** Monument La Malmedone.

Samedi 22

- Le CLC propose des **Représentations théâtrales**, par Annick Laroche. Salle de spectacle du CLC. 2 € adhérents / 5 € non adhérents.
- Le Syndicat d'Initiative propose le **Feu de la Saint Jean et la Fête de la musique**, embrasement du feu et concerts. A partir de 19h parc du château. Gratuit.
- Cercle Philatélique de 10h à 12h au CLC.

Samedi 29

- ASMD Gymnastique Artistique. **Gala de fin d'année, gala bisannuel.** 18h gymnase Philippe de Champaigne.

retrouvez toutes les informations sur le site www.lemesnilsaintdenis.fr